

Publié par la Ville de Montréal Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Novembre 2024

Crédit photo: Mathieu Sparks, Ville de Montréal

Étude publique du budget 2025 et du PDI 2025-2034

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal extraordinaire du 9 décembre 2024 et au conseil d'agglomération extraordinaire du 12 décembre 2024

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'<u>infolettre</u> des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes : https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@commissions.mtl

X @Comm MTL



Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Président

M. Pierre Lessard-Blais Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Georges Bourelle Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Younes Boukala Arrondissement de Lachine

Mme Julie Brisebois Village de Senneville

Mme Lisa Christensen Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray — Saint-Michel–Parc-Extension

Montréal, le 9 décembre 2024

Mme Martine Musau Muele Présidente du conseil municipal Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission sur les finances et l'administration et conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous déposons le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude publique des budgets de fonctionnement 2025 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et d'autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Lessard-Blais Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Virginie Harvey Coordonnatrice — soutien aux commissions permanentes



Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Président

M. Pierre Lessard-Blais Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Georges Bourelle Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Younes Boukala Arrondissement de Lachine

Mme Julie Brisebois Village de Senneville

Mme Lisa Christensen Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau Arrondissement de Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray — SaintMichel–Parc-Extension

Montréal, le 12 décembre 2024

Madame Nancy Blanchet Présidente du conseil d'agglomération Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission sur les finances et l'administration et conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), nous déposons le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude publique du budget de fonctionnement 2025 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et d'autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Lessard-Blais Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Virginie Harvey Coordonnatrice — soutien aux commissions permanentes



TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. PROCESSUS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	2
1.1 Communications annonçant l'étude publique	2
1.2 Déroulement de l'étude publique	2
1.3 Bilan de la participation citoyenne	4
2. LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	5
Calendrier des séances d'étude publique de la Commission	5
3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	7
CONCLUSION	17
ANNEXE 1 : Le mandat de la Commission	18
ANNEXE 2 : Liste des personnes-ressources en soutien à la Commission	20
ANNEXE 3 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle	22
ANNEXE 4 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieues	59



INTRODUCTION

La Commission sur les finances et l'administration a reçu le mandat¹ d'étudier les **budgets** 2025 et les **programmes décennaux d'immobilisations** (PDI) 2025-2034 des services de la Ville, de certains organismes paramunicipaux ainsi que de la Société de transport de Montréal.

La Commission souligne le travail des employées et employés de la Ville qui rendent possible cet important exercice démocratique. Elle tient également à remercier le Service des finances et de l'évaluation foncière et la direction générale pour leur appui dans la préparation et le déroulement de l'étude publique.

Étant donné le temps alloué à cette étude, ce rapport se concentre sur les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 6 décembre 2024, conformément à l'article 33, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et à l'article 39, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

Ce rapport comporte trois sections. La première présente le processus de l'étude publique et les moyens de communication employés pour informer la population et fait état de la participation citoyenne. La seconde expose le calendrier de l'étude publique, tandis que la dernière est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission. En annexe se trouvent la liste des personnes-ressources en soutien à la Commission pour ce mandat ainsi que les rapports minoritaires déposés par l'Opposition officielle et l'Association des municipalités de banlieues.

¹ Résolutions CM24 1305 et CG24 0621, placées à l'annexe 1.

1. PROCESSUS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Cette étude publique s'inscrit dans le cadre du processus budgétaire annuel. Ainsi, la Commission a procédé, entre les mois d'avril et de juin 2024, à une **consultation prébudgétaire** qui portait sur le financement du transport collectif métropolitain. Cette étape, mise de l'avant depuis 2020, favorise la participation citoyenne sur les grands enjeux montréalais, qu'ils soient budgétaires, financiers ou relatifs à la qualité de vie des citoyens. Les résultats de la consultation prébudgétaire sont considérés dans la préparation du budget de la Ville et de ses services.

1.1 Communications annonçant l'étude publique

Le Service du greffe a fourni des informations détaillées concernant l'étude par un avis public paru le 19 novembre 2024 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Ces informations ont également été diffusées sur le site internet de la Ville et accompagnées d'un communiqué de presse envoyé aux médias le même jour. De plus, l'avis a été transmis aux directions des arrondissements et des villes de l'agglomération de Montréal pour assurer une diffusion locale.

Afin de rejoindre les personnes et groupes qui s'intéressent à la gestion financière de la Ville, une infolettre a été distribuée le 21 novembre 2024 à près de 800 personnes abonnées. Les annonces concernant les présentations des services municipaux et de l'assemblée publique pour l'adoption des recommandations ont été partagées sur les médias sociaux des commissions permanentes et de la ville de Montréal.

Les Montréalaises et Montréalais pouvaient accéder à la documentation et aux informations relatives à cette étude publique à partir du site web des commissions permanentes, ou encore demander au Service du greffe d'obtenir des copies papier des présentations budgétaires.

1.2 Déroulement de l'étude publique

Le document **Budget 2025 et PDI 2025-2034** a été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2024 et ainsi rendu public. L'ensemble des documents budgétaires a dès lors été publié sur la page web de la Commission consacrée à cette étude publique, à www.ville.montreal.gc.ca/etude-budget-2025.

L'étude des prévisions budgétaires 2025 et du PDI 2025-2034 des services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal, ainsi que de la Société de transport de

Montréal (STM), s'est déroulée du 21 au 29 novembre, à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal, selon le calendrier présenté à la section 2 de ce rapport. Il était également possible de visionner en direct les séances à partir de la page web dédiée à l'étude publique.

La Commission a procédé à l'analyse des budgets de fonctionnement et, le cas échéant, des PDI des services au cours de la même présentation. Lors de chaque séance, les élues et élus responsables au comité exécutif et les directions des services municipaux ont exposé les grandes lignes de leurs documents budgétaires :

- Les indicateurs de performance et l'évolution budgétaire 2024;
- Les objectifs 2025;
- Les données financières abrégées, dont l'évolution des revenus et des charges par compétences;
- Les principaux écarts entre 2025 et 2024;
- Les variations de l'effectif par catégorie d'emplois;
- S'il y a lieu, les réalisations 2024 et les priorités du PDI 2025-2034 en matière de programmes et de projets.

Au terme de chacune des présentations, une période était réservée aux questions et commentaires du public, puis une autre aux questions et commentaires des membres de la Commission.

Lors des périodes de questions et commentaires du public, la priorité était accordée aux personnes présentes dans la salle. Les questions et les commentaires recueillis en ligne étaient lus par le président de la Commission, selon le temps restant. Les personnes-ressources de la Ville étaient ensuite invitées à y répondre.

Par ailleurs, certaines sociétés paramunicipales ont déposé leurs documents budgétaires sans en faire la présentation. Néanmoins, les directions de ces sociétés étaient présentes pour répondre aux questions des commissaires et du public.

Au terme de l'étude publique, les commissaires se sont réunis en séances de travail pour échanger afin d'élaborer leurs recommandations. Celles-ci ont été adoptées en assemblée publique le 6 décembre 2024, mettant fin aux travaux de cette Commission.

Au cours de l'assemblée, le président de la Commission a fait la lecture des 26 recommandations soumises à l'Administration municipale. Les recommandations ont été

adoptées à l'unanimité sur une proposition de Mme Nathalie Goulet, appuyée par Mme Lisa Christensen. Mme Julie Brisebois a formulé sa dissidence à la recommandation 1. M. Laurent Desbois et M. Alan DeSousa ont exprimé leur dissidence aux recommandations 1, 2, 5 et 22.

Des membres de la Commission déposent des rapports minoritaires. Ainsi, M. Desbois et M. DeSousa déposent un rapport minoritaire au nom de l'Opposition officielle et Mme Brisebois dépose un rapport minoritaire au nom de l'Association des villes de banlieues. Ces rapports sont placés en annexes 3 et 4 du présent document.

1.3 Bilan de la participation citoyenne

Comme indiqué plus haut, une période était réservée aux questions et commentaires du public après la présentation de chaque service. Pour encourager la participation citoyenne à l'étude du budget, des formulaires ont été mis à disposition sur la page dédiée à cette étude. Les personnes qui souhaitaient poser une question aux services municipaux ou exprimer un commentaire, mais qui ne pouvaient pas se présenter à l'hôtel de ville de Montréal, étaient invitées à remplir ces formulaires.

Toutes présentations confondues, la Commission a reçu plus de 130 questions et commentaires de citoyennes et de citoyens. Dans la plupart des cas, une réponse a été offerte séance tenante.

L'assemblée d'adoption des recommandations de la Commission, tenue le 6 décembre 2024, s'est déroulée en webdiffusion. Un formulaire était disponible pour recueillir les questions et commentaires du public. La Commission n'a pas reçu de questions.

Les séances de l'étude publique et l'assemblée d'adoption des recommandations peuvent être visionnée en différé à partir de la <u>liste de lecture YouTube des commissions</u> permanentes.

2. LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Les séances de l'étude publique se sont déroulées à la salle des Armoiries de l'hôtel de ville de Montréal et en webdiffusion en direct, selon le calendrier présenté dans le tableau ci-dessous.

Les documents budgétaires des organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission, mais n'ont pas fait l'objet de présentation.

Calendrier des séances d'étude publique de la Commission

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
21 novembre	8 h 30	Budget général 2025 et Programme décennal d'immobilisation 2025-2034 Service de la culture Service de l'Espace pour la vie Conseil des arts de Montréal Musée de la Pointe-à-Callière
21 novembre	13 h	Service de l'environnement Service de la diversité et de l'inclusion sociale
22 novembre	8 h 30	Office de consultation publique de Montréal Service des ressources humaines et des communications Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle Commission de la fonction publique de Montréal
22 novembre	13 h	Service de la stratégie immobilière Service de l'habitation Service de l'approvisionnement Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Corporation Anjou 80 Corporation d'habitation Jeanne-Mance Office municipal d'habitation de Montréal Société d'habitation et de développement de Montréal
25 novembre	8 h 30	Service du matériel roulant et des ateliers Service des technologies de l'information Société du parc Jean-Drapeau

25 novembre	13 h	Service des infrastructures du réseau routier Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne Service du développement économique Centre de services partagés : Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée Centre de services partagés : Division des services techniques et soutien logistique aux installations
27 novembre	13 h	Service des finances et de l'évaluation foncière Direction générale Périodes de questions au directeur général Ombudsman de Montréal Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal
28 novembre	8 h 30	Service de l'eau Commission des services électriques de Montréal
28 novembre	13 h 30	Société de transport de Montréal Service de la gestion et de la planification des immeubles
29 novembre	8 h 30	Service de l'urbanisme et de la mobilité Service des affaires juridiques Service du greffe
29 novembre	13 h 30	Service de police de la Ville de Montréal Service de sécurité incendie de Montréal

2 au 5 décembre Séances à huis clos — élaboration des recommand	itions
---	--------

6 décembre	13 h	Assemblée d'adoption des recommandations en
		webdiffusion

3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration exprime sa reconnaissance envers les services, les organismes et les sociétés paramunicipales qui ont pris part à l'étude publique du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034 de la Ville de Montréal.

Les commissaires souhaitent mettre de l'avant la qualité des présentations fournies et soulignent la disponibilité des directions et de leurs équipes pour répondre aux questions, tant celles des commissaires que du public.

La Commission tient également à reconnaître la participation des citoyennes et des citoyens, essentielle au processus démocratique, et les remercie pour leurs questions et commentaires tout au long de l'étude publique.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet ses constats et ses recommandations.

1. Budget 2025 et PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal et gestion financière

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec doivent déposer un budget de fonctionnement équilibré, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux revenus anticipés, et qu'elles ne peuvent pas faire de déficit;

CONSIDÉRANT la revue des activités et des programmes, amorcée en 2023, laquelle permet de mieux prendre en compte la portée et les retombées des activités de la Ville, en plus d'optimiser les pratiques, de manière à respecter la capacité de payer des contribuables et les contraintes budgétaires de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à garantir l'adéquation entre les activités de la Ville, sa mission première, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles, et qu'elle permettra des économies de 29 M\$ dès 2025 et des gains récurrents de 200 M\$ d'ici trois à cinq ans;

CONSIDÉRANT que la revue des activités et programmes est un exercice transversal aux services centraux et pluriannuel;

CONSIDÉRANT l'effort de rationalisation dans les effectifs des services centraux;

CONSIDÉRANT l'objectif de la Ville d'assurer le retour du ratio d'endettement à 100 % des revenus de la Ville en 2027, ainsi que la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, qui atteint un montant de 475 M\$ cette année;

CONSIDÉRANT la démarche de révision du financement des arrondissements, qui a pour objectif de garantir une plus grande équité et d'améliorer la stabilité et la prévisibilité des transferts provenant de la Ville;

CONSIDÉRANT les initiatives émanant du Sommet sur la fiscalité municipale et du Forum sur la fiscalité montréalaise, à l'automne 2023, qui ont permis d'identifier des solutions et des opportunités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle dans un contexte budgétaire restreint;

CONSIDÉRANT la Loi modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*, qui vise à adapter le régime fiscal municipal et à innover quant aux possibilités de taxation sur le territoire des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau logiciel de traitement des taxes et de l'évaluation foncières sera implanté par le Service des finances et de l'évaluation foncière à partir de 2027;

CONSIDÉRANT que l'étude publique du budget et du PDI s'inscrit dans un processus de consultation des citoyennes et des citoyens sur des sujets de nature budgétaire.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- **R-1.** Adopter les budgets 2025 et les PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal.
- **R-2.** Poursuivre la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, tout en respectant l'objectif d'un ratio d'endettement à 100 % en 2027.
- **R-3.** Poursuivre la revue des activités et des programmes pour optimiser les dépenses des services centraux et présenter ses impacts significatifs par service touché.
- **R-4.** Implanter dans les meilleurs délais le logiciel de taxes et d'évaluation foncière qui permettra de bénéficier des récentes modifications législatives et de moduler les taxes foncières selon les sous-catégories d'immeubles résidentiels.

- **R-5.** Présenter, aux fins de l'étude publique du budget 2026, les avancées en matière de révision du financement des arrondissements.
- **R-6.** Améliorer la présentation des transferts centraux octroyés aux arrondissements pour y intégrer les variations budgétaires imposées.
- **R-7.** Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité tout en évaluant les coûts administratifs et en tenant compte des externalités environnementales positives.
- **R-8.** Dans les présentations subséquentes à la Commission sur les finances et l'administration, détailler les mouvements budgétaires entre les compétences d'agglomération et municipales.
- **R-9.** Inviter le comité exécutif à répondre aux recommandations de la Commission sur les finances et l'administration à l'intérieur d'un délai maximal de six mois après leur dépôt au conseil.

2. Investissements dans les infrastructures et les actifs municipaux

CONSIDÉRANT le portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville au 31 décembre 2023, déposé à la séance de novembre du conseil municipal, et qui comprend les données des actifs de 11 services centraux, de 19 arrondissements, de la Commission des services électriques de Montréal et de la Société du parc Jean-Drapeau;

CONSIDÉRANT les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures ainsi que la protection des éléments des actifs, qui représente près de 67 % des investissements du PDI 2025-2034;

CONSIDÉRANT l'objectif de performance organisationnelle pour offrir des services de qualité au meilleur coût possible, y compris des infrastructures et des services municipaux efficaces et adaptés aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que dans les 15 prochaines années, les infrastructures d'égouts et d'aqueducs datant des années 1900 et 1960 seront considérées désuètes en même temps;

CONSIDÉRANT l'écart entre les investissements réels et les besoins d'investissements pour les infrastructures hydriques — réseaux d'aqueduc et d'égout – écart qui se chiffrait à 778 M\$ en 2023;

CONSIDÉRANT les besoins d'investissements massifs pour maintenir les actifs et pour soutenir la réalisation de projets d'envergure;

CONSIDÉRANT la consultation de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'avenir de l'eau à Montréal, dont le rapport et les recommandations ont été déposés au conseil municipal en février 2024;

CONSIDÉRANT que la démarche collaborative d'élaboration de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau est en cours et sera déposée au début de l'année 2025;

CONSIDÉRANT l'impact délétère des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA ou PFAS) sur la santé humaine et le fait qu'elles soient résistantes à la dégradation et persistantes dans l'environnement²;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de norme québécoise ou canadienne sur la présence de PFAS dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT que la priorité 1 du plan d'action 2035 Vers un Québec décarboné et prospère est d'améliorer la qualité du service en augmentant la robustesse du réseau électrique³;

CONSIDÉRANT que la tempête survenue entre le 23 et le 25 décembre 2022 a causé des milliers de pannes d'électricité partout au Québec, qui ont coûté 55 M\$ à Hydro-Québec⁴;

CONSIDÉRANT la somme de 10,5 M\$ réservée par la Commission des services électriques de Montréal pour l'enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km;

² Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Les SPFA et l'eau potable. 12 août 2024.

³ Hydro-Québec. Plan d'action 2035 — Vers un Québec décarboné et prospère, aux pages 7 et 8.

⁴ Hydro-Québec. <u>Bilan des pannes qui ont frappé le Québec pendant la période des Fêtes 2022</u>. 19 janvier 2023.

CONSIDÉRANT que les changements climatiques et les événements extrêmes en résultant s'accentuent.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration:

- **R-10.** Assurer un financement adéquat, suffisant et pérenne de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau et veiller à ce qu'elle soit accompagnée d'objectifs clairs et d'indicateurs de performance dès son dépôt.
- **R-11.** Effectuer les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour investir davantage dans l'enfouissement des fils électriques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin de rendre le service plus résilient, particulièrement lors des événements climatiques extrêmes.
- **R-12.** Effectuer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour encourager l'entrepreneuriat spécialisé dans les travaux d'infrastructures.
- **R-13.** Poursuivre la veille des contaminants émergents, dont les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), dans les usines de traitement de l'eau potable.

3. Prévisions budgétaires du Service de police de la ville de Montréal (SPVM)

CONSIDÉRANT les écarts majeurs identifiés année après année entre les prévisions budgétaires du SPVM et son budget réel;

CONSIDÉRANT les dépassements récurrents du budget de rémunération du temps supplémentaire des effectifs policiers et civils, qui se chiffrent à 52,3 M\$ en 2024;

CONSIDÉRANT la revue des activités, effectuée en collaboration avec le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle et la firme Raymond Chabot Grant Thornton, visant l'optimisation des ressources humaines et financières du SPVM;

CONSIDÉRANT, à titre d'exemple de revue des activités, l'analyse de la charge de travail réalisée par la Sûreté du Québec (volet gendarmerie et volet enquêteurs et enquêtrices de poste) pour redistribuer les effectifs et respecter son cadre financier.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

R-14. Demander au Service de police de la ville de Montréal (SPVM) de faire une analyse financière pour réduire les coûts liés au temps supplémentaire et participer à la revue de ses activités et programmes.

4. Financement du transport collectif

CONSIDÉRANT les recommandations issues de la consultation prébudgétaire 2025 de la Commission sur les finances et l'administration, qui portait sur le financement municipal du transport collectif, et le rapport déposé au conseil d'août 2024;

CONSIDÉRANT l'annonce récente, par le gouvernement du Québec, d'un cadre financier du transport collectif métropolitain pour les quatre prochaines années, qui donne aux sociétés de transport collectif une meilleure prévisibilité;

CONSIDÉRANT le désengagement gouvernemental dans le maintien des actifs et des infrastructures et l'écart important entre les investissements consentis et les besoins en investissements, qui se chiffrent, pour la Société de transport de Montréal (STM), à 25,8 G\$;

CONSIDÉRANT les audits de performance des sociétés de transport commandés par le gouvernement du Québec et rendus publics en novembre 2024, qui soulignent notamment que la STM est la société qui a présenté le plus de pistes d'optimisation;

CONSIDÉRANT les efforts de rationalisation de la STM qui mèneront à une optimisation récurrente additionnelle de 16 M\$ en 2025, ainsi que l'objectif de rationalisation atteignant 100 M\$ en 2028;

CONSIDÉRANT les sommes investies chaque année par la Ville de Montréal dans BIXI Montréal.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- **R-15.** Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour développer les services de transport collectif, maintenir les actifs et soutenir la mise en accessibilité des stations de métro.
- **R-16.** Demander à la Société de transport de Montréal (STM) de déposer un portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.
- **R-17.** Demander à la STM de déposer un portrait détaillé de la répartition de ses effectifs, comme le font les services centraux de la Ville de Montréal, pour comparer son évolution.
- **R-18.** Convenir avec BIXI Montréal d'accélérer le déploiement de stations et de vélos BIXI dans les quartiers excentrés et défavorisés en infrastructures de transport collect

5. Dotation et programmes

CONSIDÉRANT le Plan stratégique Montréal 2030 et ses priorités en matière d'urbanisme, de transition écologique et d'équité sur le territoire de la ville de Montréal;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite offrir des programmes et des services favorisant le bien-être des communautés et souhaite développer des quartiers inclusifs et résilients (QIR) sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite faire de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (ÉDI) un pilier des activités et des projets du Service des ressources humaines et des communications, et que le Service procédera au lancement d'une Politique ÉDI en 2025;

CONSIDÉRANT que les plans d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion sont déposés annuellement en vertu de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics;

CONSIDÉRANT les programmes de sécurité nautique développés par le Service de sécurité incendie de Montréal, ainsi que les travaux entrepris pour assurer un plus grand accès aux berges;

CONSIDÉRANT les programmes de subvention gérés par le Service du développement économique et le report des versements des subventions, notamment pour la réhabilitation des terrains contaminés;

CONSIDÉRANT la cyberattaque survenue en novembre 2024 dans les services informatiques de l'arrondissement de Montréal-Nord, qui a forcé la fermeture temporaire de certains services, dont le bureau Accès Montréal et le comptoir de permis de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que cinq arrondissements gèrent leur système informatique de façon indépendante.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration:

Dotation

R-19. Dans les présentations subséquentes de chaque service devant la Commission sur les finances et l'administration, inclure un portrait standardisé des effectifs et des recrues selon les groupes ciblés par la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* ainsi que les autres mesures des plans équité, diversité et inclusion (ÉDI).

Programmes

- **R-20.** Améliorer la prévention en sécurité nautique et développer des programmes de sensibilisation pour divers publics, en collaboration avec les différents partenaires.
- **R-21.** Publier l'évaluation des programmes de subventions du Service du développement économique.
- **R-22.** Inviter les arrondissements à rejoindre le Service des technologies de l'information pour assurer une gestion informatique plus efficace et sécuritaire et d'ainsi augmenter la cybersécurité et l'optimisation des ressources.

6. Stratégies d'approvisionnement, innovation et transition écologique

CONSIDÉRANT les stratégies d'approvisionnement développées par le Service de l'approvisionnement et le Service du matériel roulant et des ateliers, y compris à travers le Centre d'acquisitions gouvernementales du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les efforts de mutualisation de véhicules et d'équipements entre les arrondissements et les services et le début de l'initiative sur la création d'un parc d'autopartage;

CONSIDÉRANT que le Service du matériel roulant et des ateliers rapporte un manque de soumissionnaires pour l'achat de certains types de véhicules spécialisés;

CONSIDÉRANT les ententes conclues par le Service de l'approvisionnement, qui ont généré des économies de 55 M\$ en considérant les montants facturés, ainsi que les ententes corporatives, qui ont généré des économies de 18 M\$ en considérant les montants facturés;

CONSIDÉRANT le lancement du Plan d'approvisionnement responsable 2030;

CONSIDÉRANT la revue des activités effectuée par le Service de l'approvisionnement et l'élaboration de six recommandations visant à augmenter le potentiel d'économies générées par les activités d'achat;

CONSIDÉRANT que les nouveaux regroupements d'achats permettront de générer des économies de 5 M\$ pour 2025;

CONSIDÉRANT les travaux du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines sur les formulations d'enrobés avec plastiques recyclés, ainsi que les projets-pilotes menés dans les villes de Victoriaville et de Percé avec l'École de technologie supérieure;

CONSIDÉRANT que des projets de recherche en continu démontrent que différents niveaux ou pourcentages de matériaux autres que le bitume dans la composition des enrobés bitumineux peuvent représenter une solution innovante;

CONSIDÉRANT le projet-pilote développé par le Service des technologies de l'information, en collaboration avec le Bureau de la transition écologique et de la résilience, sur la réduction du nombre d'appareils cellulaires en usage dans l'appareil municipal;

CONSIDÉRANT l'empreinte environnementale considérable de la production de téléphones cellulaires.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- **R-23.** Intensifier les efforts de concertation avec d'autres municipalités ou avec l'Union des municipalités du Québec pour regrouper l'achat de véhicules spécialisés.
- **R-24.** Lorsque possible, étendre les ententes-cadres aux villes liées, à l'instar de l'entente d'achat pour le sel d'épandage.
- **R-25.** Évaluer la possibilité d'augmenter le pourcentage de matériaux autres que le bitume dans les composés d'enrobage bitumineux.
- **R-26.** Poursuivre et étendre le projet-pilote des cellulaires du personnel de la Ville de Montréal pour réduire l'impact environnemental de leur usage.

Sur une proposition de Mme Nathalie Goulet, appuyée par Mme Lisa Christensen, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue en webdiffusion le 6 décembre 2024. Mme Julie Brisebois a formulé sa dissidence à la recommandation 1. M. Laurent Desbois et M. Alan DeSousa ont exprimé leur dissidence aux recommandations 1, 2, 5 et 22.

CONCLUSION

Les commissaires expriment leur reconnaissance aux personnes qui ont répondu à leur invitation en participant aux séances publiques et en faisant parvenir leurs questions et commentaires. Ils soulignent la collaboration des personnes-ressources des services municipaux, des sociétés paramunicipales et organismes, des élus et élues responsables au comité exécutif et du personnel de soutien qui se traduit par le dépôt de 26 recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

La Commission remercie en particulier les équipes du Service des finances et de l'évaluation foncière, de la direction générale et du Service du greffe pour leur soutien et leur expertise tout au long du mandat.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), ce rapport peut être consulté à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, de même que sur la page web des commissions permanentes : montreal.ca/sujets/commissions-permanentes.

ANNEXE 1: Le mandat de la Commission



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée extraordinaire du mercredi 20 novembre 2024 Séance tenue le 20 novembre 2024 Résolution : CM24 1305

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Luc Rabouin

Signée électroniquement le 26 novembre 2024

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

•	
30.10 /sb	
Valérie PLANTE	Emmanuel TANI-MOORE
Mairesse	Greffier de la Ville
(certifié conforme)	
Emmanuel TANI-MOORE Greffier de la Ville	



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée extraordinaire du mercredi 20 novembre 2024 Séance tenue le 20 novembre 2024 Résolution : CG24 0621

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisation 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Luc Rabouin

Signée électroniquement le 25 novembre 2024

Et résolu :

de mandater à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2025 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.	
30.14 /sb	
Valérie PLANTE	Domenico ZAMBITO
Mairesse	Greffier adjoint
(certifié conforme)	
Domenico ZAMBITO Greffier adjoint	

ANNEXE 2 : Liste des personnes-ressources en soutien à la Commission

Responsable politique

M. Luc Rabouin, président du comité exécutif et responsable des finances, du développement économique et de l'enseignement supérieur

Service des finances et de l'évaluation foncière

Mme Francine Laverdière, directrice du Service et trésorière

M. Gildas Gbaguidi, directeur, budget et planification financière et fiscale

Mme Stéphanie Rault, cheffe de division, budget

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique principale

Direction générale

M. Benoit Dagenais, directeur général
 Mme Isabelle Gauthier, cheffe du bureau du directeur général
 Mme Salwa Majouji, chargée de dossier

ANNEXE 3 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle



DÉPOSÉ À LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Étude du budget 2025

Étude du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2025-2034

DÉCEMBRE 2024

ensemble

Table des matières

02	Sommaire	03	Legs de Projet Montréal : 38 % de taxes en plus pour moins de services
05	La tyrannie de Projet Montréal nuit aux commerçants montréalais	11	Projet Montréal sabre dans le budget des arrondissements
14	Se donner les moyens pour retrouver le sentiment de sécurité	19	Une crise de l'habitation sans précédent : les Montréalais·es ne sont pas sortis de l'auberge
22	L'itinérance : le parent pauvre de Projet Montréal	26	Une ville de plus en plus endettée et une administration qui multiplie les emprunts
31	Le transport collectif : le grand échec de Valérie Plante et de Projet Montréal	35	Infrastructures de l'eau : le naufrage sous Projet Montréal
37	Le soutien à la culture montréalaise : la contre- performance de Projet Montréal	41	Conclusion

Sommaire

À l'approche des élections municipales de 2025, l'heure est au bilan. Après sept ans au pouvoir, force est de constater que celui de Projet Montréal est marqué par des explosions de taxes, des bris de confiance, des promesses rompues, une gestion financière dommageable et une dégradation de la qualité de vie des Montréalais-es.

Le budget 2025, le dernier de Valérie Plante, est en continuité avec le *modus operandi* de Projet Montréal.

On y retrouve une hausse de taxes plus élevée que l'inflation - une tradition maintenant bien établie chez Projet Montréal -, un ratio d'endettement supérieur à la limite que la Ville s'est fixée, une dette nette consolidée en hausse par rapport à l'année dernière et une augmentation marquée des dépenses totales de la Ville de Montréal, sans que les services aux citoyens n'en soient pour autant améliorés.

En outre, une panique générale transparaît au sein de l'administration de Projet Montréal, qui réalise bien tardivement que cette folie dépensière a atteint ses limites. Après avoir présenté à la va-vite un plan de resserrement à l'automne 2023, qui revêtait des allures d'une campagne de relations publiques pour refiler une augmentation salée de taxes plutôt que d'un réel exercice de contrôle des dépenses, l'administration tente tant bien que mal de convaincre qu'elle ralentit la cadence.

À cet effet, le budget 2025 est truffé de beaux principes, tels que « optimisation », « performance organisationnelle », « contrôle des embauches » et « revue des activités », mais il ne convainc personne du sérieux de l'exercice. À l'heure actuelle, l'administration de Projet Montréal est toujours incapable d'expliquer clairement où elle coupera les 55 postes qu'elle prévoit supprimer, comment elle compte rétablir un ratio d'endettement limité à 100 % de ses revenus d'ici 2027 ou encore par quel moyen elle espère générer des économies de 200 M\$ à long terme.

Après deux mandats et plusieurs abus de pouvoir, ce budget se doit d'être le dernier de Projet Montréal si l'on veut assurer le bien-être de la métropole. La maison est loin d'être en ordre, comme le prétend la mairesse Plante. Elle brûle. Plutôt que de s'attaquer à l'incendie, Projet Montréal attise les flammes, par des décisions dogmatiques et irréconciliables avec les besoins des Montréalais-es, envers et contre tous.

Nos propositions d'amendements

- 1. Alléger les charges fiscales pour les immeubles résidentiels ;
- 2. Alléger les charges fiscales pour les immeubles non résidentiels ;
- 3. Augmenter les transferts centraux aux arrondissements ;
- 4. Allouer des sommes supplémentaires au Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédiées aux contributions aux organismes de soutien aux personnes en situation d'itinérance ;
- 5. Allouer des sommes pour le déploiement des caméras portatives aux policiers.

Legs de Projet Montréal : 38 % de taxes en plus pour moins de services

Après des hausses de taxes records lors des deux dernières années, 4,9 % en 2024 et 4,1 % en 2023, les Montréalais-es verront leur compte de taxes augmenter de 2,2 % en 2025. Encore une fois, Projet Montréal impose une hausse de taxes supérieure à l'inflation réelle d'août 2024, qui s'établissait à 1,8 %. Pourtant, le parti de Valérie Plante avait promis aux citoyens de ne jamais dépasser l'inflation dans l'augmentation de leurs charges fiscales.

À de multiples reprises, la mairesse a tenté de se défendre, en expliquant que sa promesse se limitait aux charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal.

Ensemble Montréal dénonce la falsification répétée de la promesse énoncée par Projet Montréal, qui cherche année après année à modifier son calcul pour faire bonne figure.

Néanmoins, il est important de comprendre que les Montréalais-es ne reçoivent qu'un seul compte de taxes, qui comprend à la fois les décisions du conseil municipal et celles des conseils d'arrondissement.

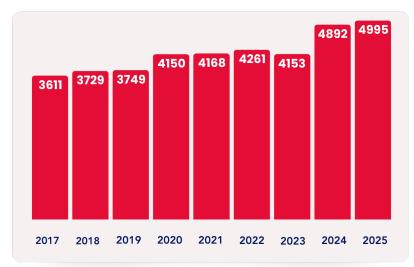
Le budget 2025 enfreint ainsi la promesse de Projet Montréal pour la cinquième fois. En effet, le budget 2018 imposait une hausse de taxes de 3,3 % aux Montréalais-es, alors que l'inflation prévue était de 2,1 %. Les budgets 2020, 2023 et 2024 ont aussi été ponctués de hausses de taxes plus importantes que l'inflation, au grand désarroi des contribuables.

Les Montréalais-es espéraient que l'administration de Projet Montréal tiendrait sa parole en 2025. C'est pourquoi notre parti déposera un amendement au budget 2025, afin d'exiger de l'administration de Projet Montréal que la hausse des taxes municipales résidentielles soit diminuée.

En plus d'avoir brisé leur promesse, les élus de Projet Montréal ont aussi fait exploser le compte de taxes des Montréalais-es. En seulement sept ans, les citoyens ont vu leur compte de taxes grimper de 38 % en moyenne, un chiffre d'autant plus frappant que l'inflation depuis 2017 s'est élevée à 27 %. Au total, c'est 1 384 \$ en moyenne qui se sont ajoutés à leur compte à payer.

Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne à Montréal | DEPUIS L'ÉLECTION DE PROJET MONTRÉAL EN 2017





D'autre part, il n'y a pas qu'à la ville centre où Projet Montréal a pigé allègrement dans les poches des payeurs de taxes.

Le palmarès des plus grandes variations du compte de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne est entièrement occupé par des arrondissements de Projet Montréal. C'est dans le Sud-Ouest que les propriétaires de résidences unifamiliales ont vu leur compte de taxes augmenter le plus à travers Montréal, avec une hausse de 46 % depuis 2017. L'arrondissement dirigé par Valérie Plante, Ville-Marie, occupe la deuxième place, avec une augmentation de 40,5 %, suivi de près par Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension¹.

Les propriétaires de multiplex ont aussi été victimes de l'insatiabilité de Projet Montréal. Encore une fois, le Sud-Ouest a enregistré la pire variation du compte de taxes des maisons à

¹ Dans son budget 2017, la Ville de Montréal évaluait le compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne dans le Sud-Ouest à 3 356 \$. Dans son budget 2025, elle évalue maintenant ce compte de taxes à 4 900 \$. Sur cette période, le compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne est passé de 6 502 \$ à 9 134 \$ dans Ville-Marie, alors qu'il est passé de 2 905 \$ à 4 042 \$ dans Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

logements, qui a crû de 35,6 % depuis 2017. Les arrondissements de Verdun et de Ville-Marie occupent la deuxième et la troisième place, avec des augmentations respectives de 33 % et de 32 % pour cette période².

Ces lourdes augmentations des charges fiscales liées à la hausse des taxes municipales ont des conséquences directes sur les locataires vulnérables. Au bout du compte, Projet Montréal augmente les loyers, puisque les propriétaires peuvent en toute légalité refiler les hausses de taxes à leurs locataires.

En outre, c'est dans l'arrondissement dirigé par Valérie Plante qu'on retrouve la plus grande augmentation du compte de taxes des immeubles locatifs. En effet, le budget 2025 prévoit une hausse de 3,7 % du compte de taxes pour les multiplexes de deux à cinq logements, qui représentent d'ailleurs 43,5 % des immeubles de ce secteur³.

L'appétit de Projet Montréal n'a aucune limite. Contre vents et marées, leur équipe videra les poches des contribuables. Les Montréalais-es peinent à joindre les deux bouts.

La tyrannie de Projet Montréal nuit aux commerçants montréalais

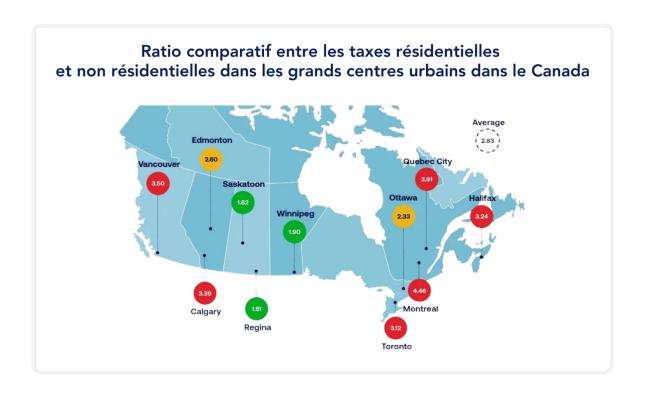
Les commerçants et les entrepreneurs ont aussi connu l'enfer depuis l'élection de Projet Montréal. Ils n'ont pas non plus été épargnés par la hausse des taxes municipales.

En outre, la Ville de Montréal fait figure de cancre au Canada pour l'iniquité entre les taxes foncières commerciales et résidentielles. Non seulement Montréal présente le pire ratio fiscal entre les immeubles commerciaux et résidentiels à travers le Canada, mais ce ratio s'est empiré

² Dans son budget 2017, la Ville de Montréal évaluait le compte de taxes d'un multiplex moyen dans le Sud-Ouest à 3 760 \$. Dans son budget 2025, elle évalue maintenant ce compte de taxes à 5 099 \$. Sur cette période, le compte de taxes d'un multiplex moyen est passé de 4 024 \$ à 5 354 \$ dans Verdun, alors qu'il est passé de 4 215 \$ à 5 574 \$ dans Ville-Marie.

³ Ville de Montréal, *Rôles d'évaluation foncière 2023-2024-2025*, septembre 2022, 55, URL https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/00000094029

entre 2023 et 2024. Au total, les commerçants paient 4,46 fois plus de taxes que les résidents⁴. Pour les élus d'Ensemble Montréal, il s'agit d'une situation inacceptable qui érige une barrière au dynamisme commercial montréalais.



Pour diminuer l'écart entre les niveaux de taxation résidentiels et non résidentiels, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel. Il s'agit d'un outil pour ralentir l'augmentation des charges fiscales pour les commerçants, les entrepreneurs et les industries afin de réduire le déséquilibre et l'iniquité avec le résidentiel.

Cette stratégie édicte que, pour chaque 1 % d'augmentation des taxes municipales pour les immeubles résidentiels, la hausse des charges fiscales des immeubles non résidentiels devrait se limiter à 0,75 %.

Malheureusement, en 2024, l'administration de Projet Montréal a décidé de renoncer à cette stratégie. Dans son budget 2024, Valérie Plante et son équipe ont imposé une augmentation

6

⁴ Groupe Altus, Analyse comparative annuelle des taux de taxation foncière au Canada pour 2024, novembre 2024, 6, URL

https://assets.ctfassets.net/8jgyidtgyr4v/10K5oUs2wflXLjLgS8s44T/fe583b6c46e1639b16d2dcb37b189c3b/FR - 2024 Canadian Tax Rate Benchmark Report.pdf

de taxes inédite de 4,6 % aux commerçants montréalais. Il s'agissait de la plus importante des 15 dernières années.

Au fil du temps, l'administration de Projet Montréal a constamment nui aux efforts pour diminuer cet écart. Dans les budgets 2016 et 2017, la Ville de Montréal avait diminué de moitié l'augmentation imposée des charges fiscales des immeubles non résidentiels comparativement à celles imposées aux immeubles résidentiels. En 2018, lors de son tout premier budget, l'équipe de Valérie Plante a fait volte-face et a plutôt décidé d'imposer une hausse de taxes plus élevée aux commerçants qu'aux résidents. Cette décision a eu pour effet direct de creuser le fossé entre le résidentiel et le non résidentiel.

Dans son budget 2025, Projet Montréal n'a pas respecté ses cibles de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, ce qui aura pour conséquence d'aggraver la situation.

Comble de l'ironie : en plus de voir leur compte de taxes exploser, nos commerçants et nos entrepreneurs se font constamment mettre des bâtons dans les roues par Projet Montréal. En 2024, ils ont été victimes des tentatives de sabotage répétées des élus du parti de Valérie Plante.

Encore aujourd'hui, les commerçants et entrepreneurs montréalais sont submergés par la paperasse imposée par l'administration, les délais administratifs inexplicables, les règlementations abusives des arrondissements dirigés par Projet Montréal et le manque de compréhension de leur réalité.

Trois exemples illustrent parfaitement bien ces obstacles.

Premièrement, les Montréalais-es ont été outrés - avec raison - du traitement que nos commerçants ont reçu lors du Grand Prix du Canada de Formule 1. Après avoir été confrontés à des complications administratives, les commerçants du centre-ville, principalement de la rue Peel, ont vécu un événement troublant. Lors de leur soirée la plus achalandée de l'année, leurs terrasses ont été fermées sans préavis.

L'été 2024 a aussi été marqué par d'autres pieds de nez imposés par Projet Montréal aux commerçants et aux entrepreneurs. Alors qu'on assumait que l'équipe de Valérie Plante avait appris sa leçon après le fiasco du Grand Prix, des terrasses ont été inspectées par la Ville dans le Village durant les festivités de Fierté Montréal, cette fois-ci pour... la hauteur des plantes. Des commerçants sur la rue Saint-Denis ont aussi vu leurs terrasses être inspectées pour des détails insignifiants.

Ces événements ont marqué l'imaginaire des Montréalais-es, comme des exemples à ne plus jamais reproduire. Il s'agit aussi de l'apogée du mépris des commerçants et des entrepreneurs chez Projet Montréal.

Deuxièmement, les commerçants et les entrepreneurs montréalais sont submergés par les entraves et les chantiers imposés par la Ville de Montréal. En plus de l'impact sur leur commerce, la mauvaise coordination des travaux ainsi que le manque d'information, de suivi et d'accompagnement doivent être dénoncés. Par exemple, en septembre 2024, des commerçants du Quartier latin accusaient la Ville de Montréal de les avoir informés tardivement des importants travaux qui leur étaient imposés, lors de leur période la plus achalandée⁵.

Troisièmement, l'année 2024 a été marquée par la tyrannie de Projet Montréal, qui a imposé des projets de piétonnisation sur les plus grandes rues commerciales de Montréal, sans consulter ni tenir compte de l'avis des commerçants.

D'emblée, il importe de mentionner que plusieurs projets de piétonnisation fonctionnent bien, mais ils sont portés par les commerçants. Les projets de piétonnisation du Vieux-Montréal et de la Plaza Saint-Hubert, quant à eux, ont été imposés, malgré le refus des commerçants.

La piétonnisation du Vieux-Montréal a été annoncée à la va-vite, sans aucune préparation ou consultation avec le milieu. En avril 2024, la Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Montréal dévoilait un sondage selon lequel 54 % des commerçants, résidents et travailleurs interrogés étaient défavorables ou très défavorables à l'idée d'une piétonnisation importante du secteur⁶. Notons que seuls 34 % d'entre eux étaient favorables ou très favorables à l'idée. La SDC du Vieux-Montréal s'était d'ailleurs retirée de la table de concertation menée par la Ville de Montréal, notamment à cause de la mauvaise communication de la part de l'administration de Projet Montréal.

Aujourd'hui, la conclusion est claire : la piétonnisation du Vieux-Montréal a été improvisée et sa mise en œuvre est lamentable, comme en témoignent la congestion monstre et les problèmes d'accès aux commerces et aux entreprises.

La piétonnisation de la Plaza Saint-Hubert est un autre exemple du manque de considération de Projet Montréal pour les commerçants. Lors de l'annonce du projet, l'administration de

8

⁵ Delainey, Marie-Laurence, « Des travaux annoncés à la "dernière minutes" : un manque de respect, disent des commerçants », *TVA Nouvelles*, 27 septembre 2024, URL https://www.tvanouvelles.ca/2024/09/27/des-travaux-annonces-a-la-derniere-minute-un-manque-de-respect-disent-des-commercants

⁶ SDC Vieux-Montréal, Résultats - Sondage d'opinion adressé à la collectivité d'affaires du Vieux-Montréal, avril 2024, 4, URL https://staging.sdcvieuxmontreal.com/uploads/Sondage-25-mars-2024-Resultats-du-sondage.pdf

Projet Montréal le vantait, en disant que la piétonnisation avait été « planifiée méticuleusement » et qu'une « démarche de consultation publique » avait été menée. Pourtant, sur les 400 commerçants membres de la SDC Plaza Saint-Hubert, seuls 33 s'étaient prononcés en faveur du projet.

Quelques mois plus tard, le portrait a bien changé. En effet, un nouveau vote supervisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au taux de participation élevé, a permis d'établir que 61 % des commerçants sont contre le projet. L'analyse de celui-ci a aussi montré que, depuis le début de la piétonnisation, les ventes des marchands ont chuté de 7,3 %. Encore là, la piétonnisation de la Plaza Saint-Hubert représente un échec sans équivoque, mais, chez Projet Montréal, le port des lunettes roses est tendance. Leurs élus semblent incapables de voir la réalité. Plutôt, ils s'accrochent à leur dogme, peu importe les conséquences.

Mais l'apogée du manque de considération pour les commerçants chez Projet Montréal est certainement le projet de piétonnisation de la rue Sainte-Catherine Ouest. Le 27 novembre 2024, après avoir dit tout et son contraire quant à leurs intentions, Valérie Plante et son équipe ont annoncé qu'ils iraient de l'avant, et ce, malgré les grandes craintes et le manque de consultation.

Bien que le réaménagement de la rue Sainte-Catherine ait fait l'objet de démarches consultatives, les résidents et les commerçants n'ont pas eu l'occasion de se positionner clairement sur sa piétonnisation permanente. Le projet faisait uniquement partie d'un ensemble de scénarios. D'ailleurs, l'un des constats de la démarche est qu'une « piétonnisation permanente n'est envisageable que si elle ne nuit pas à la fonctionnalité des riverains, à la vitalité commerciale de la rue et que son impact sur les rues avoisinantes est minimisé. »⁷



⁷ Ville de Montréal, Démarche de consultation : Projet Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Saint-Marc et l'avenue Atwater, septembre 2023, 38, URL https://ehq-production-canada.s3.ca-central-

Date=20241204T140903Z&X-Amz-Expires=300&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-

Signature=10b10c198c4931e07113c50dafab1800555707cb39c6b5c7d9805783168119a0

9

^{1.}amazonaws.com/d73427fede197ae8463bbdd3fef0e62d256f7014/original/1694188602/9b401597129b4e1260397 0ba0dfdffb0 2023 Rapport Consultation Lot 3.pdf?X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=AKIA4KKNQAKIOR7VAOP4%2F20241204%2Fca-central-1%2Fs3%2Faws4 request&X-Amz-

Rapidement, les commerçants du centre-ville ont dénoncé le projet :

Ça ne réunit aucune des conditions gagnantes nécessaires pour la réussite d'un aménagement piéton. Et on ne comprend toujours pas la plus-value qui est recherchée ici, alors que l'aménagement actuel de la rue Sainte-Catherine Ouest est un franc succès, qui fait consensus. [...] La proposition de la Ville semble émaner d'un projet qui s'approche davantage d'une idéologie, plutôt qu'une volonté pragmatique de contribuer à la qualité collective et à la vitalité économique⁸.

GLENN CASTANHEIRA DIRECTEUR DE LA SDC MONTRÉAL CENTRE-VILLE

Lors de l'annonce officielle du projet, Glenn Castanheira a aussi ajouté : « On est mis devant un fait accompli. Au moment où on se parle, il y a un important bris de confiance entre le milieu des affaires et la Ville. Et on ne se l'explique pas. »⁹

Des commerçants affirment aussi être plongés dans le noir complet, puisqu'ils n'ont été ni consultés ni informés du projet^{10.}

Tous ces exemples s'inscrivent dans la structure-type chez Projet Montréal, qui impose ses décisions avec une intransigeance révoltante. En plus d'un déluge de taxes, les commerçants et les entrepreneurs montréalais sont confrontés à une administration qui les ignore systématiquement et met en place des projets qui nuisent à leurs affaires. C'est pourquoi Ensemble Montréal déposera un amendement au budget 2025, afin d'exiger de l'administration de Projet Montréal que la hausse des taxes municipales non résidentielles soit diminuée.

_

⁸ Bergeron, Maxime, « Sainte-Catherine Ouest : La piétonnisation de la discorde », *La Presse*, 1 novembre 2024, URL https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2024-11-01/sainte-catherine-ouest/la-pietonnisation-de-la-discorde.php

⁹ Ouellette-Vézina, Henri, « Rue Sainte-Catherine : Montréal va de l'avant avec la piétonnisation », *La Presse*, 27 novembre 2024, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-11-27/rue-sainte-catherine/montreal-va-de-l-avant-avec-la-pietonnisation-de-deux-troncons.php

¹⁰ Lebel, Anouk, « "Je me sens pris en otage": les commerçants dénoncent la piétonnisation de la rue Sainte-Catherine », *Le Journal de Montréal*, 25 novembre 2024, URL https://www.journaldemontreal.com/2024/11/25/jeme-sens-pris-en-otage-les-commercants-denoncent-la-pietonnisation-de-la-rue-sainte-catherine

Projet Montréal sabre dans le budget des arrondissements

À Montréal, les services de proximité sont offerts aux citoyens par les arrondissements. Qu'il s'agisse de déneigement, de propreté, de l'entretien des rues résidentielles, de l'entretien des parcs et des équipements culturels, de la délivrance des permis... tous ces services sont offerts localement. S'attaquer au financement des arrondissements revient à s'attaquer aux services aux citoyens.

Depuis la fusion des municipalités, en 2002, la problématique du financement des arrondissements a été décriée à maintes reprises. Comme le soulignait le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en 2012 dans son rapport portant sur le financement des arrondissements, le principal objet de litige entre les arrondissements et la Ville est, depuis la fusion, le sous-financement. En 2014, après avoir consulté l'ensemble des arrondissements, la Ville de Montréal a réformé leur financement en révisant notamment leurs responsabilités respectives et celles de la Ville ainsi que les critères de détermination des budgets. La réforme a pallié plusieurs problèmes rencontrés par la Ville de Montréal et ses arrondissements, mais des efforts supplémentaires doivent être faits.

Trois problèmes majeurs sont constamment dénoncés par les arrondissements, sans que l'administration ne daigne y répondre.

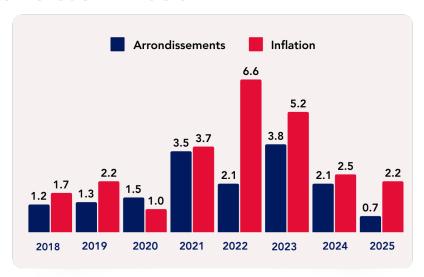
D'abord, l'indexation des transferts centraux octroyés ne permet pas un maintien du financement des arrondissements, ce qui se répercute obligatoirement dans la quantité et la qualité des services offerts.

Depuis 2018, l'indexation des transferts centraux accordés aux arrondissements a systématiquement été en-dessous de l'inflation, avec la seule exception de l'année 2020.



Hausse des transferts centraux alloués aux arrondissements versus l'inflation





Dans son budget 2025, la Ville de Montréal avait initialement annoncé aux arrondissements qu'elle augmenterait leurs transferts de 1 %, contrairement à 2 % l'année précédente. Ensemble Montréal a vivement dénoncé cette décision, notamment en déposant une motion au conseil municipal exigeant un financement adéquat des arrondissements. Finalement, le président du comité exécutif, Luc Rabouin, a annoncé que les transferts seraient augmentés de 1,8 %, un changement de cap directement attribuable aux efforts des élus de l'Opposition officielle.

Malgré tout, l'augmentation réelle des transferts reçus par les arrondissements n'atteindra pas 1,8 %, étant donné que l'administration de Projet Montréal a décidé de sabrer dans leur dotation, si bien que l'équivalent de 1 % de leurs transferts ont été retranchés de leur financement. Par exemple, dans l'arrondissement d'Outremont, une coupure budgétaire de 100 000 \$ a été imposée par la ville centre. De ce fait, l'augmentation réelle des transferts reçus par les arrondissements est plutôt de 0,7 %, des miettes face à l'énorme croissance des revenus de la Ville de Montréal qui s'établit à 4 %. Les arrondissements se sont fait mener en bateau.

Ainsi, en plus d'un sous-financement chronique depuis l'arrivée de Valérie Plante, les arrondissements doivent maintenant éponger les déficits répétés de Projet Montréal, sans pour autant en tirer les bénéfices. Ces coupes ne visent pas à améliorer les services à la population, mais à financer les dépenses extravagantes de l'administration de Projet Montréal.

C'est pourquoi Ensemble Montréal déposera un amendement au budget 2025 afin d'exiger de l'administration de Projet Montréal que les transferts centraux soient augmentés.

Ensuite, les arrondissements doivent aussi assumer la fulgurante augmentation des coûts de la main-d'œuvre. À ce niveau, ils doivent déplorablement écoper pour les décisions de la ville centre.

Les nouvelles conventions collectives des employés signées par l'administration octroient des augmentations annuelles qui, selon les arrondissements, peuvent osciller entre 2,5 % et 3,5 %. Par exemple, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, l'augmentation des dépenses dues aux indexations salariales est de 2,6 %¹¹.

Ces charges supplémentaires imposent un lourd fardeau financier, qui n'a jamais été compensé par l'administration. Au contraire, en plus d'accroître la rémunération des employés des arrondissements, l'équipe de Projet Montréal leur impose des coupes, ce qui crée un double défi financier.

Puis, le modèle du financement des arrondissements n'est tout simplement plus fonctionnel. Sa composition n'est plus représentative des besoins et des défis des arrondissements. En conséquence, les résidents de certains arrondissements sont maintenant plus désavantagés et cette situation risque de s'empirer d'année en année si rien n'est fait.

En 2014, la réforme a permis de mieux financer certains arrondissements historiquement défavorisés. Sans être parfaite, elle s'est attaquée à un problème profond en équilibrant le partage des richesses à Montréal. Même si des avancées ont été faites à ce moment, d'importantes problématiques ont persisté. Un bilan de cette réforme devait être effectué en 2019, mais il n'a jamais été réalisé par l'administration de Projet Montréal. Dans son rapport de 2020, la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal a d'ailleurs critiqué ce laxisme.

Plutôt que de s'attaquer au fond du problème, Projet Montréal a décidé d'opter pour la simplicité. Depuis 2022, l'actualisation des paramètres du financement des arrondissements a été abandonnée, si bien qu'une simple indexation annuelle leur sont accordés, sans que ne soient pris en compte leurs nouvelles réalités et leurs nouveaux défis.

Projet Montréal s'était pourtant engagé à réviser le modèle du financement des arrondissements. Depuis, c'est le silence radio.

Entre-temps, l'administration a multiplié les annonces en organisant la tenue d'un Sommet sur la fiscalité municipale et celle d'un Forum sur la fiscalité montréalaise. Les Montréalais-es ont aussi assisté à la création d'un Comité d'experts en fiscalité et au déploiement d'une revue des activités et des programmes. Toutes ces annonces ont coûté des centaines de milliers de dollars aux contribuables, sans qu'une seule avancée n'en découle.

L'entêtement de Projet Montréal à refuser de revoir le modèle de financement des arrondissements crée de lourdes conséquences sur les finances locales.

_

¹¹ Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Budget 2025, octobre 2024, 11, URL https://mtl.ged.montreal.ca/constellio/?collection=mtlca&portal=REPDOCVDM#!displayDocument/0000094654

Des arrondissements comme Pierrefonds - Roxboro, l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Ahuntsic-Cartierville sont systématiquement confrontés à des inondations printanières, sans que les transferts qui leur sont accordés n'en tiennent compte. Seuls des ajustements budgétaires ponctuels leur sont alloués. Ceux-ci sont insuffisants et, surtout, ils dépendent du bon vouloir de l'administration.

Les arrondissements doivent aussi assumer un poids financier additionnel considérable pour le projet du nouveau centre animalier centralisé. En novembre 2023, le conseil municipal s'est déclaré compétent sur une période de 10 ans quant aux animaux domestiques et la conclusion d'un contrat de services animaliers. La Ville de Montréal prévoit d'ailleurs la réalisation d'un projet de refuge animalier. Pour le financer, les arrondissements doivent virer des fonds au Service de la concertation des arrondissements. Au total, en 2025, les arrondissements paieront plus de 2,5 M\$ pour ce refuge animalier. Par exemple, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ce sont 280 000 \$ qui devront être virés¹².

D'autres réalités devraient aussi se traduire dans les paramètres définissant le financement obtenu d'un arrondissement, par exemple la croissance démographique, leurs besoins pour être plus résilients aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes, la montée de l'itinérance ou encore les vulnérabilités sociales, économiques, environnementales, d'accès aux ressources de proximité, d'accès aux ressources de culture, sport et loisir et de sécurité urbaine.

Regrettablement, l'administration de Projet Montréal appauvrit continuellement les arrondissements. Par le fait même, elle diminue les services de proximité.

Se donner les moyens pour retrouver le sentiment de sécurité

En octobre 2024, la Fraternité des policiers et policières de Montréal alertait la Ville de Montréal au fait que « le financement de l'administration Plante est "insuffisant pour répondre aux nombreuses crises actuelles." »¹³ Le syndicat mentionnait alors les importants problèmes qui rongent Montréal, comme la hausse de la violence armée, l'itinérance, les enjeux de santé mentale et le crime organisé.

¹² Ville de Montréal, Assemblée ordinaire du conseil municipal version 3 : Le lundi 20 novembre 2023, novembre 2023, 1364, URL https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi Public/CM/CM ODJ LPP ORDI 2023-11-20 13h00 FR.pdf

¹³ Ouellette-Vézina, Henri, « Financement du SPVM : "Tous les voyants sont au rouge", insiste le syndicat », *La Presse*, 17 octobre 2024, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-10-17/financement-du-spvm/tous-les-voyants-sont-au-rouge-insiste-le-syndicat.php

Le syndicat n'est pas le seul à sonner l'alarme. Les résidents de Montréal voient aussi une dégradation importante de la sécurité depuis 2017. Cet été, un sondage révélait d'ailleurs que 65 % des Montréalais-es croient que la ville est moins sécuritaire aujourd'hui qu'il y a cinq ans¹⁴. Un autre sondage adressé aux résidents du Village a aussi montré que 68 % d'entre eux sont d'avis que le Village est peu ou pas du tout sécuritaire¹⁵.

Ces résultats sont préoccupants. Ils témoignent d'un problème à la fois généralisé et sectoriel que dénonce constamment Ensemble Montréal : le sentiment d'insécurité à Montréal est maintenant devenu la norme.

Sous Projet Montréal, la sécurité publique a constamment été sous-financée.

Entre 2017 et 2025, le financement de la police est passé de 652 M\$ à 824 M\$, soit une croissance de 26 % depuis l'élection de Projet Montréal. De prime abord, cette augmentation peut paraître suffisante, mais elle pâtit en comparaison avec l'augmentation générale des dépenses de la Ville de Montréal. Pour la même période, celles-ci ont augmenté de 40 %, soit de plus de 2 G\$.

De plus, le financement de la police a pratiquement stagné dans le nouveau budget de l'administration de Projet Montréal. Il est passé de 820 M\$ à 824 M\$ entre 2024 et 2025, en hausse de 4 M\$ par rapport au budget 2024, une variation nettement insuffisante face aux enjeux croissants d'insécurité à Montréal.

Un autre problème persiste. Année après année, l'administration de Projet Montréal offre un financement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en-deçà des coûts réels de l'année précédente. Dans son budget 2025, la Ville de Montréal réserve 50 M\$ de moins que les dépenses réelles encourues en 2024.

Pour le dire simplement : Valérie Plante et son équipe sous-estiment systématiquement les besoins en matière de sécurité publique.

Il n'y a cependant rien d'étonnant à cela, puisque, dans les faits, en avril 2021, les militants de Projet Montréal ont voté, à huis clos, pour que le parti s'engage dans sa plateforme électorale à définancer la police et désarmer une partie des effectifs.

¹⁴ Payant, Camille, « Deux Montréalais sur trois croient que leur ville est moins sécuritaire qu'il y a cinq ans, selon un sondage », *Le Journal de Montréal*, 3 juin 2024, URL https://www.journaldemontreal.com/2024/06/03/deux-montrealais-sur-trois-croient-que-leur-ville-est-moins-securitaire-quil-y-a-cinq-ans-selon-un-sondage

¹⁵ Ducas, Isabelle et Henri Ouellette-Vézina, « Sondage à Montréal: Le Village jugé "peu ou pas du tout sécuritaire" », *La Presse*, 30 octobre 2024, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-10-30/sondage-a-montreal/le-village-juge-peu-ou-pas-du-tout-securitaire.php

En plus d'appuyer le définancement, les militants de Projet Montréal ont tenté à deux reprises de désarmer les policiers du SPVM. Cette proposition avait été entérinée par le parti lors de son congrès de 2021. Elle figure aussi dans le programme 2021 de Projet Montréal¹⁶.

La mairesse Valérie Plante s'est dissociée de ces deux propositions, mais le mal était fait. Indéniablement, les militants de Projet Montréal souhaitent définancer et désarmer la police. Les élus de Projet Montréal, eux, ne convainquent pas les Montréalais-es dans leurs intentions.

De plus, l'administration de Projet Montréal promet depuis quatre ans aux citoyens de réviser le schéma de couverture policière. Depuis 2005, cet exercice sert à déterminer le nombre et l'implantation des ressources policières à l'échelle du territoire de la Ville de Montréal, en collaboration avec l'ensemble des services de la Ville, les partenaires externes et les citoyens.

La dernière révision du schéma de couverture policière remonte à octobre 2007. En 17 ans, les défis du SPVM et les enjeux liés à la sécurité publique à Montréal ont bien évolué. Cette révision est donc urgente, d'abord pour mieux déterminer les besoins, mais aussi pour mieux distribuer les ressources.

Ensemble Montréal a déposé pas moins de trois motions en quatre ans pour pousser l'administration à respecter sa promesse dans les plus brefs délais. Mais Projet Montréal retarde encore et encore l'échéance.

Un autre exemple montre le double discours de Projet Montréal en matière de sécurité publique : les caméras portatives pour les policiers.

Valérie Plante avait été réélue en 2021 en promettant que les policiers seraient équipés de caméras portatives dès l'année suivante. La Ville de Montréal avait d'ailleurs réservé 18 M\$ dans son PDI 2024-2033 pour l'acquisition et le déploiement de 3 000 dispositifs pour la prise de vidéos pour les policiers, en plus des coûts nécessaires pour la mise en place des composantes technologiques pour la gestion de la preuve et du centre de traitement des enregistrements vidéo. Les sommes prévues à court terme étaient négligeables : 500 000 \$ pour l'année 2024 et 2,8 M\$ en 2025. L'impact du projet, lui, est colossal.

Dans son nouveau PDI 2025-2034, l'administration de Projet Montréal a retourné sa veste et a subtilement fait disparaître le projet du portrait. Encore une fois, Projet Montréal brise une promesse et tente de la balayer sous le tapis. Il s'agit d'un revirement aussi important qu'hypocrite, alors que le responsable de la sécurité publique dans l'administration de Projet Montréal, Alain Vaillancourt, disait en 2023 que « le déploiement des caméras portatives [était] une des priorités » à réaliser dans les « meilleurs délais »¹⁷.

16

¹⁶ Projet Montréal, *Programme 2021*, 2021, 32, URL https://projetmontreal.org/assets/common/Programme-2021-ProjetMontreal.pdf

¹⁷ Teisceira-Lessard, Philippe, « SPVM: Les caméras corporelles devront attendre à 2023 », *La Presse*, 7 octobre 2023, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2022-10-07/spvm/les-cameras-corporelles-devront-attendre-a-2023.php

Pourtant, les caméras portatives deviennent de plus en plus nécessaires à l'équipement des policiers alors que le climat social est de plus en plus marqué par une insécurité et des tensions dans l'espace public.

Les récentes manifestations violentes s'opposant à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) survenues le 22 novembre à Montréal ont rappelé l'importance de cette technologie pour le travail des policiers. Le chef du SPVM, Fady Dagher, l'a d'ailleurs expliqué lors d'une entrevue à Radio-Canada : « Ce [dont] on a besoin, c'est beaucoup plus de technologie, c'est-à-dire des caméras portatives sur les policiers, qui nous permettent d'avoir des éléments de preuves encore plus importants. »¹⁸

Elles permettraient d'offrir un outil supplémentaire aux agents du SPVM pour repérer et reconnaître des situations ou des comportements dangereux, en plus de pouvoir mieux s'y adapter, par exemple par le biais d'une expertise en temps réel selon les images filmées. Les caméras portatives constituent également un outil important contre le profilage.

Dans les dernières années, des projets ont été déployés à travers le Canada, le Québec, mais aussi à Montréal. Des villes comme Toronto, Victoria, Vancouver, Calgary et Edmonton devancent la Ville de Montréal à cet égard. À Montréal, les projets pilotes ont permis de recueillir des données importantes pour le déploiement des caméras portatives et de mieux préparer le SPVM à former ses agents et à informer les citoyens.

Des projets pilotes menés dans les dernières années ont par ailleurs abouti à des conclusions encourageantes. Par exemple, dans les communautés de Kuujjuaq, le Service de police du Nunavik a constaté en 2021 que l'utilisation du système de gestion des enregistrements vidéo et de la preuve numérique des caméras portatives « [facilitaient] énormément le partage de la preuve auprès du [Directeur des poursuites criminelles et pénales] tout en permettant de gagner beaucoup de temps et d'économiser du matériel. »¹⁹

De son côté, l'appui de la population est sans équivoque. En septembre 2022, un rapport de recherche réalisé par l'Institut Québécois de Réforme du Droit et de la Justice portant sur le projet pilote de caméras portatives de la Sûreté du Québec montrait que 96,6 % des Québécois sondés sont fortement ou plutôt en accord avec l'utilisation des caméras portatives par les policiers.

¹⁸ Radio-Canada, « Manifestations à Mtl: "on a besoin de plus de technologies" dit Fady Dagher. », *En direct avec Patrice Roy*, 25 novembre 2024, URL https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-10232216/manifestations-a-mtl-on-a-besoin-plus-technologies-dit-fady-dagher

¹⁹ Ministère de la Sécurité publique du Québec, *Rapports de recommandations : Caméras portatives au Québec*, 2022, 13, URL https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/rapport/autres-rapports/police/RA cameras portatives 2022.pdf

La disparition des caméras portatives des cartons de la Ville de Montréal étonne, d'autant plus la mairesse Valérie Plante a récemment affirmé qu'elle « continue à penser que c'est pertinent et c'est nécessaire »^{20.} Lors de l'étude budgétaire 2025, le porteparole de l'administration en matière de sécurité publique, Alain Vaillancourt, a d'ailleurs rappelé que son parti est « pour le projet » et qu'il a « fait campagne là-dessus »²¹.

Pour expliquer son choix, Valérie Plante a argumenté que le cadre juridique ne permet présentement pas de déposer les vidéos filmées par les caméras portatives en justice. Bien que le gouvernement du Québec souhaite prendre en charge le déploiement d'une technologie uniforme capable d'entreposer la preuve pour l'ensemble des corps policiers de la province, la Ville de Montréal ne devrait pas rayer de la carte les caméras portatives, en puisant les sommes qui y étaient réservées pour les investir ailleurs.

Si Projet Montréal souhaitait sincèrement implanter les caméras portatives au SPVM, la mairesse devrait agir pour convaincre le gouvernement du Québec de faciliter l'arrimage du déploiement des caméras portatives, entre les réalités policières et celles du système judiciaire. Elle devrait entamer dès maintenant des représentations et préparer ce déploiement, en s'inspirant des meilleures pratiques existantes. Plutôt, l'administration de Projet Montréal s'en remet béatement aux décisions de Québec.

C'est pourquoi Ensemble Montréal déposera un amendement au PDI 2025-2034 pour planifier le projet des caméras portatives. Ce faisant, nous souhaitons que la Ville de Montréal continue de le promouvoir et qu'elle réserve les sommes nécessaires pour le réaliser.



²⁰ Teisceira-Lessard, Philippe, « Caméras portatives pour les policiers: "Il faut que ça débloque", dit Plante », La Presse, 13 février 2024, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-02-13/cameras-portatives-pour-les-policiers/il-faut-que-ca-debloque-dit-plante.php

²¹ Ville de Montréal, « 2024-11-29 13 H 30 - Commission sur les finances et l'administration », 29 novembre 2024, 1:52:25, URL https://www.youtube.com/live/lkEmbWy 2NM?feature=shared&t=6745

Une crise de l'habitation sans précédent : les Montréalais · es ne sont pas sortis de l'auberge

La Presse titrait en novembre 2018 que « Montréal flirte avec la crise du logement »²². Il y avait donc des signes avant-coureurs de la crise de l'habitation, et ce, dès le début du premier mandat de Projet Montréal.

La grande majorité des Montréalais-es, plus de 63 % d'entre eux, sont locataires²³. Ils sont donc plus sensibles aux fluctuations du marché de l'immobilier.

Depuis 2018, les chiffres montrent une dégradation de l'accès au logement. Entre 2018 et 2019, le taux d'inoccupation des logements locatifs a chuté de 2 % et à 1,6 %. Ce maigre taux d'inoccupation s'est maintenu, si bien qu'on observe un taux identique en 2023²⁴.

En 2018, les Montréalais-es ont aussi vu le coût de leur loyer augmenter de 3,6 %, la plus forte hausse depuis 2004²⁵. Aujourd'hui la situation empire, si bien qu'en 2023, les résidents du Grand Montréal ont été confrontés à la plus forte augmentation de loyers depuis au moins 30 ans, soit 7,9 %²⁶.

²² Benessaieh, Karim, « Montréal flirte avec la crise du logement », *La Presse*, 29 novembre 2018, URL https://www.lapresse.ca/affaires/economie/quebec/201811/28/01-5206024-montreal-flirte-avec-la-crise-du-logement.php

²³ Ville de Montréal, *Profil des ménages et des logements, agglomération de Montréal*, édition 2020, 2020, 7, URL https://ville.montréal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL_MENAGES_LOGEMENTS_2016-AGGLOMERATION_MONTREAL.PDF

²⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), *Rapport sur le marché locatif : RMR de Montréal*, 2020, 2, URL

https://blocdirect.com/trimestre/2019/rapports_schl/Montreal_RAPPORT%20SUR%20LE%20MARCH%C3%89%20LOCATIF_%202019_automne.pdf

 ²⁵ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Rapport sur le marché locatif: RMR de Montréal, 2.
 ²⁶ Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Rapport sur le marché locatif: janvier 2024, 2024,
 108, URL <a href="https://assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/professional/housing-markets-data-and-research/market-reports/rental-market-report-2023-fr.pdf?rev=b092b53f-8190-4a1c-98dc-34f637e3e805&gl=1*1q9zioe*gclau*MTcxMTUzNzA2Mi4xNzMyNTQ5ODE4*ga*MTkxNzY5OTQwMC4xNzMyNTQ5ODE5*ga CY7T7RT5C4*MTczMjk5OTE1Ny4zLjEuMTczMjk5OTM4MS41MS4wLjA.

Même si tous les indicateurs sont au rouge depuis des années, Projet Montréal a échoué à prévenir et à réduire les effets de la crise de l'habitation, malgré sept années passées au pouvoir. Pire encore, l'inaction de l'administration et certaines de ses politiques ont eu pour effet de l'amplifier.

Plusieurs acteurs du milieu de l'habitation s'entendent pour dire que le *Règlement pour une métropole mixte* (RMM) a contribué à la baisse record des mises en chantier enregistrée en 2023 dans la métropole²⁷.

Lors du l'étude budgétaire 2025 à la *Commission sur les finances et l'administration*, le Service de l'habitation a brossé un portrait du RMM qu'Ensemble Montréal juge peu glorieux. Après l'application du règlement lors des trois dernières années, seuls 78 logements sociaux et 95 abordables auraient été réalisés.

C'est bien loin des 12 000 logements sociaux ou des 60 000 logements abordables promis par Projet Montréal lors des élections municipales de 2017 et de 2021.

En décembre 2022, une enquête menée par *Le Journal de Montréal* montrait aussi que le bilan de 12 000 logements sociaux dont se vantait Projet Montréal présentait des chiffres contorsionnés et comptabilisait plutôt 4 237 nouveaux logements construits, un nombre bien différent des prétentions du parti au pouvoir²⁸.

De plus, sous la présente administration, les délais d'émission des permis de construction ont augmenté en moyenne de 34 % entre 2018 et 2023²⁹.

20

²⁷ Chambre du commerce du Montréal métropolitain, Mise à jour du Règlement pour une métropole mixte : une approche erronée qui va exacerber la crise du logement, novembre 2023, URL

 $[\]underline{https://www.ccmm.ca/fr/publications/avis/mise-a-jour-du-reglement-pour-une-metropole-mixte-une-approche-erronee-qui-va-exacerber-la-crise-du-logement/\#: $\sim: text = Avis-erronee-qui-va-exacerber-la-crise-du-logement/#: $\sim:$

²⁸ Cambron-Goulet, Dominique et Charles Mathieu, « Les maisons de paille de Valérie Plante », *Le Journal de Montréal*, 12 décembre 2022, URL <a href="https://www.journaldemontreal.com/2022/12/25/les-logements-abordables-de-valerie-plante-un-bilan-tres-loin-du-compte#:~:text=6922-,Bilan,de%20la%20mairesse%20Val%C3%A9rie%20Plante.

²⁹ Ducas, Isabelle, « La longue attente pour un permis », *La Presse*, 2 novembre 2023, URL <a href="https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-11-02/construction/la-longue-attente-pour-un-permis.php#:~:text=Des%20projets%20de%20r%C3%A9novation%20sont,depuis%20le%20d%C3%A9but%20de%20023

Les pires élèves sont d'ailleurs les arrondissements dirigés par Projet Montréal, avec près de deux ans d'attente en moyenne pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et un an et demi pour Ville-Marie³⁰.

À moins d'un an des élections municipales, Projet Montréal a tenté de rectifier le tir en promettant de réduire ces délais à 120 jours d'ici 2025 pour les projets de plein droit. Malheureusement, cette promesse, en plus d'être tardive, n'aura pas d'effet notable sur la crise de l'habitation, puisque les grands projets nécessitent majoritairement des dérogations³¹.

Malgré près d'une décennie au pouvoir, l'administration de Projet Montréal a, dans la même mesure, échoué à créer du logement dans les secteurs à haut potentiel de développement dont elle est propriétaire.

En ce qui concerne l'Îlot Voyageur, un projet qui permettrait de créer plusieurs centaines de logements dans l'arrondissement de Ville-Marie, les élus d'Ensemble Montréal ont réussi à obtenir l'aveu du Service de l'habitation que le chantier ne débutera certainement pas l'été prochain. Il s'agit d'une bien mauvaise nouvelle pour l'habitation à Montréal, surtout que l'administration de Projet Montréal s'était engagée à commencer les travaux dès l'été 2025³².

À l'ancien hippodrome, après les chevaux, c'est au tour de Projet Montréal d'y tourner en rond. Elle promet d'y délivrer des permis dès l'an prochain, mais cet échéancier est voué à l'échec, puisque le terrain ciblé par le projet n'a encore à ce jour aucune infrastructure de base à offrir. Après plusieurs années de tergiversation, la Ville de Montréal en est encore au stade d'évaluation des besoins du secteur et aucune entente de financement n'a été signée pour le développement de ce secteur avec les gouvernements supérieurs.

Le développement du secteur Bridge-Bonaventure, quant à lui, est bien loin de connaître une première pelletée de terre. Hormis l'adoption d'un plan directeur de mise en valeur du secteur en 2025, rien n'a avancé. Encore aujourd'hui, l'administration de Projet Montréal est incapable de détailler l'échéancier de son développement, si bien qu'on ignore quand des logements y

21

³⁰ Teisceira-Lessard, Philippe, «Un frein majeur», *La Presse*, 28 mai 2024 URL https://www.lapresse.ca/actualites/permis-de-construction-a-montreal/des-delais-interminables/2024-05-28/un-frein-majeur.php

³¹ Prost, Mathieu, «Une nouvelle norme pour accélérer la délivrance de permis de construction à Montréal», *Radio Canada*, 13 novembre 2024, URL https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2119633/norme-delais-permis-construction-residentielle-montreal

³² Agence QMI, «Îlot Voyageur: 700 logements devraient voir le jour au centre-ville de Montréal», *Le Journal de Montréal*, 12 janvier 2024, URL https://www.journaldemontreal.com/2024/01/12/ilot-voyageur--700-logements-devraient-voir-le-jour-au-centre-ville-de-

 $[\]underline{montreal\#:} \sim : text = Apr\%C3\%A8s\%20 plusieurs\%20 ann\%C3\%A9es\%20 d'attente, travaux\%20 d\%C3\%A8s\%20 l'\%C3\%A9es\%20 d'attente, travaux\%20 d\%C3\%A8s\%20 l'%C3\%A9es\%20 d'attente, travaux\%20 d\%C3\%A8s\%20 l'%C3\%A8s\%20 l'%C3\%A9es\%20 d'attente, travaux\%20 d\%C3\%A8s\%20 l'%C3\%A9es\%20 l'%C3\%A9es\%20 d'attente, travaux\%20 d'attente, travaux\%2$

verront le jour. Peu d'avancées sont d'ailleurs prévues pour ce projet en 2025 au PDI 2025-2034³³.

L'administration de Projet Montréal se vante aussi d'investir massivement dans l'acquisition d'immeubles³⁴ à des fins de logements sociaux et abordables. Dans le PDI 2025-2034, 566,7 M\$ sur 10 ans sont d'ailleurs réservés à cet égard³⁵.

Mais, à quoi bon acheter des bâtiments si c'est pour les laisser dépérir pendant des années ? Selon le dernier bilan de l'état des actifs de Montréal, la Ville investira 40 M\$ de moins que nécessaire pour maintenir en état durant les dix prochaines années 66 de ses bâtiments vacants et excédentaires³⁶. L'un des exemples les plus flagrants est celui de l'ancien hôpital chinois, acquis en 2019. Cet immeuble devait servir à créer entre 35 et 55 logements sociaux. Aujourd'hui, cet immeuble est toujours vacant, au grand désespoir des résidents de Villeray - Saint-Michel-Parc-Extension³⁷.

L'itinérance : le parent pauvre de Projet Montréal

Les personnes en situation d'itinérance souffrent directement des échecs de Projet Montréal en matière d'habitation. Elles sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses que lors de l'élection de Projet Montréal, puisqu'on en dénombre maintenant 33 % de plus.

En 2021, Projet Montréal avait pourtant promis de créer 300 logements leur étant dédiés par année³⁸. Incapable de tenir cette promesse, le budget 2025 de la Ville de Montréal présente désormais un engagement beaucoup moins ambitieux. L'administration désire maintenant développer 300 logements dédiés aux personnes en situation d'itinérance... d'ici 2027³⁹.

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/PDI BUDG ET2025 20241120.PDF

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/BUDGET B UDGET2025 20241120.PDF

³³ Ville de Montréal, Fiches détaillées : Programme décennal d'immobilisations 2025-2034, 20 novembre 2024, 272, LIRI

³⁴ La définition du terme «immeuble» comprend ici les terrains et les bâtiments.

³⁵ Ville de Montréal, Fiches détaillées : Programme décennal d'immobilisations 2025-2034, 25-26.

³⁶ Ville de Montréal, Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal - Situation au 31 décembre 2023, 2024, 47.

³⁷ Teisceira-Lessard, Philippe, «"Nous sommes déçus", dit Montréal», *La Presse*, 18 décembre 2023, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-12-18/ancien-hopital-chinois-dans-villeray/nous-sommes-decus-dit-montreal.php

³⁸ La promesse se lit comme suit : « Développer 300 logements par année pour personnes en situation d'itinérance ou à risque d'itinérance avec soutien communautaire » Projet Montréal, *Programme 2021*, 17.

³⁹ Ville de Montréal, *Budget 2025 et PDI 2025-2034*, 20 novembre 2024, 20, URL

Le retour en force du campement de fortune le long de la rue Notre-Dame, quatre ans après sa première apparition, est le reflet d'une crise sociétale qui n'a cessé de prendre de l'ampleur ces dernières années, devant les yeux d'une administration municipale inactive.

Depuis l'élection de l'équipe de Projet Montréal en 2017, les enjeux de cohabitation sociale sont devenus incontrôlables dans de nombreux quartiers, qui présentent maintenant des airs de damnation. C'est notamment le cas dans le Village, le Quartier chinois, Milton-Parc, une partie du Sud-Ouest et même dans le réseau de métro.

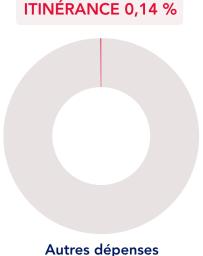
Or, le poids de la misère humaine est actuellement porté par ceux qui la vivent et les organismes qui leur viennent en aide. Le gouvernement provincial doit évidemment les soutenir. À ce titre, la conclusion récente d'une entente entre Québec et Ottawa de 100 M\$ dédiés aux ressources d'hébergement d'urgence et autres services est une excellente nouvelle⁴⁰.

Part des dépenses totales de la Ville de Montréal dédiées à l'itinérance

DANS LE BUDGET 2025

9.8 M\$

DÉPENSES TOTALES 7,3 G\$



Autres dépenses 99.9%

⁴⁰ Ouadia, Karim, « 50 M\$ pour l'itinérance : Québec et Ottawa finissent par s'entendre », 29 novembre 2024, URL https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2123407/quebec-ottawa-itinerance-argent

De son côté, l'administration de Projet Montréal se déresponsabilise et persiste à présenter des budgets en itinérance timorés, dérisoires et déconnectés des besoins réels.

En y réservant 9,8 M\$ dans son budget 2025⁴¹, la Ville de Montréal dédie une portion ridicule de son budget total aux organismes qui soutiennent les personnes vulnérables.

Seulement 0,14 % des dépenses totales de la Ville de Montréal iront à ces organismes, une légère embellie par rapport à la part de 0,09% qui leur était consacrée l'an passé.

D'autres villes québécoises investissent bien plus pour soutenir ces personnes, toute proportion gardée.

Dans son budget 2025, la Ville de Montréal investit 2 000 \$ par personne en situation d'itinérance, contre 5 070 \$ à Québec et 7 080 \$ à Gatineau⁴². Même en ajoutant à ce calcul la somme de 1 M\$ dédiée aux enjeux d'itinérance au centre-ville et celle de 1 M\$ en abolition de compensation financière pour ces organismes communautaires, Montréal déploie bien moins de ressources financières à l'itinérance, avec une aide équivalant à 2 515 \$ par personne dans la rue.

En plus de ne pas financer les organismes à la hauteur des besoins, l'administration de Projet Montréal refuse de s'attaquer sérieusement à cet enjeu. D'autres villes, telles que Longueuil, Québec ou Gatineau, ont adopté des plans municipaux pour venir en aide aux personnes en situation d'itinérance. Du même fait, elles assument pleinement leurs responsabilités en la matière.

Projet Montréal préfère agir sans plan municipal comme une poule sans tête, ce qui force la Ville de Montréal à agir constamment dans l'urgence et dans le désordre le plus complet, au détriment des organismes communautaires et des personnes à qui ils viennent en aide.

Ville de Québec, Services des finances : Budget 2025, 4 décembre 2024, 23, URL

https://www.ville.guebec.gc.ca/apropos/profil-financier/docs/budget2025-Detaille.pdf

Ville de Gatineau, Budget 2025 : Bilan et plan d'action en itinérance et en développement social 2025-2029, 4 novembre 2024, URL

https://www.gatineau.ca/docs/guichet municipal/administration municipale/budget/budget 2025/etude budget/1 4 h 8 itinerance v2.pdf

⁴¹ Ville de Montréal, *Budget 2025 et PDI 2025-2034*, 21.

⁴² La Ville de Gatineau a déposé un budget en itinérance de 5 M\$ pour 2025, pour sept fois moins de personnes itinérantes qu'à Montréal (706 personnes). À la Ville de Québec, ce sont 4,7 M\$ qui seront investis en 2025 pour aider les organismes, pour cinq fois moins de personnes à la rue qu'à Montréal (927 personnes).

L'exemple le plus criant est la gestion de l'itinérance en hiver. En sept ans au pouvoir, l'administration de Projet Montréal a été incapable de prendre les devants et d'offrir des alternatives aux personnes confrontées à des ressources d'hébergement qui débordent. Une grande inquiétude gagne maintenant les ex-résidents du campement démantelé de Notre-Dame le 2 décembre 2024, qui n'auront malheureusement nulle part où vivre^{43.}

Un projet de 60 logements modulaires a récemment été annoncé, sans qu'un financement n'y soit attaché. Hélas, ces logements modulaires ne seront accessibles qu'après l'hiver, en avril 2025, une décision qui surprend⁴⁴.

Dans le cadre de l'étude budgétaire 2025, le Service de la gestion et de la planification des immeubles, qui collabore à la recherche d'espaces pour héberger les personnes en situation d'itinérance, n'a d'ailleurs pas inclus ce projet dans ses objectifs pour l'année 2025⁴⁵. Cet oubli - s'il en est un - inquiète grandement les élus d'Ensemble Montréal.

En clair, après sept ans au pouvoir, l'administration de Projet Montréal a démontré aux Montréalais-es que l'itinérance n'était pas une priorité pour elle. Plutôt, elle choisit de faire le strict minimum et de refiler l'entière responsabilité au gouvernement du Québec. Mais il est encore temps de changer de cap et de mieux soutenir les organismes communautaires qui viennent en aide aux plus démunis.

C'est pour cette raison qu'Ensemble Montréal déposera un amendement afin d'enjoindre l'administration de Projet Montréal à doubler le budget dédié aux organismes qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance.

⁴³ Agence QMI, « EN IMAGES I Démantèlement du campement Notre-Dame », *Le Journal de Montréal*, 2 décembre 2024, URL https://www.journaldemontreal.com/2020/12/06/les-pompiers-ordonne-levacuation-du-campement-notre-dame

⁴⁴ Prost, Mathieu, « Itinérance : Montréal annule l'appel d'offres pour des "minimaisons" », Radio-Canada, 31 octobre 2024, URL https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2116736/itinerance-montreal-annulation-appel-offres-habitations-modulaires Service de la diversité et de l'inclusion sociale, Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration, Ville de Montréal, 21 novembre 2024, 9, URL https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SEN TATION SDIS BUDGET2025 20241120.PDF

⁴⁵ Service de la gestion et de la planification des immeubles, *Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration*, Ville de Montréal, 28 novembre 2024, 14-15-16, URL https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATION SGPI BUDGET2025 20241120.PDF

Une ville de plus en plus endettée et une administration qui multiplie les emprunts

Depuis l'arrivée de l'administration de Projet Montréal, la Ville de Montréal dépense plus que sa capacité de payer. La conséquence directe ne surprend personne : sous Projet Montréal, la dette brute⁴⁶ est passée de 8,6 G\$ à 12,7 G\$. Cela signifie qu'en seulement sept ans, la dette brute a grimpé de 4,12 G\$, soit 47,9 %. Il s'agit d'un gouffre budgétaire abyssal.

Variation de la dette brute de la Ville de Montréal

ENTRE 2017 ET 2025 (INCLUANT LA STM) EN MILLIONS DE DOLLARS (\$)

UNE HAUSSE DE





Pour contrôler l'augmentation de sa dette, la Ville de Montréal s'est dotée de politiques financières. Le problème, c'est que l'administration en place ne les respecte pas.

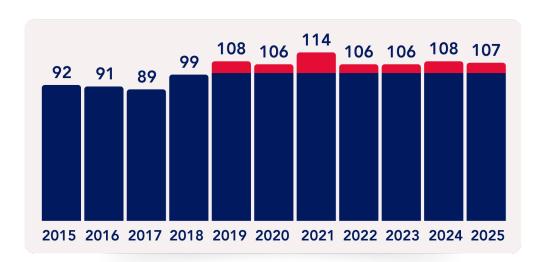
La Politique de gestion de la dette de la Ville de Montréal prévoit limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels afin de contrôler l'évolution de sa dette. À deux reprises, Projet Montréal a voté en faveur d'une dérogation de la limite

⁴⁶ La dette brute correspond à l'ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal. Ici, la dette brute inclut aussi la Société de transports de Montréal, mais exclut les autres organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable. En ajoutant ces organismes au calcul, la dette consolidée brute grimpe à 14,5 G\$ en 2025.

d'endettement maximale. Le ratio de l'endettement dépasse systématiquement le maximum de 100 % que Montréal doit normalement respecter : 108 % en 2019, 106 % en 2020, 114 % en 2021, 106 % en 2022, 106 % en 2023 et 108 % en 2024. En 2025, l'administration prévoit un ratio de 107 %. Projet Montréal ne prévoit pas ramener ce ratio sous la limite maximale de 100 % avant 2027.

Ratio de la limite d'endettement de 2015 à 2025

EN FONCTION DU RESPECT DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE



Depuis 2019, l'équipe de Valérie Plante dépasse donc systématiquement la limite d'endettement que la Ville de Montréal s'est fixée pour réduire son risque financier. En pratique, cela signifie que les dépenses encourues excèdent les capacités de payer de la Ville. Cette mauvaise manie dépensière a de quoi couper le souffle, notamment parce que le ratio de la limite d'endettement a toujours été respecté avant l'arrivée au pouvoir, et ce, au moins depuis 2001.

Le fond du problème, c'est que la Ville de Montréal sous l'égide de Projet Montréal s'appuie de plus en plus sur les emprunts.

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal vise à prévoir les investissements à encourir pour les dix prochaines années. Le PDI a une incidence sérieuse sur les finances de la Ville.

D'abord, tel que l'énonce la *Politique de gestion de la dette,* « les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention spéciale puisque l'on se trouve

à emprunter sur la fiscalité future. [...] Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte. »⁴⁷

Ensuite, le recours excessif aux emprunts a un effet important sur les dépenses courantes dans le budget de fonctionnement. La Ville de Montréal rembourse annuellement une partie de sa dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme, par son service de la dette brute. En 2025, les dépenses liées au service de la dette brute correspondent à 1,18 G\$, c'est-à-dire 16,3 % des dépenses totales du budget de fonctionnement.

Malgré cela, l'administration de Projet Montréal pellette ses dépenses dans la cour des générations futures. Depuis 2021, la part des investissements prévue dans le PDI de la Ville de Montréal financée par des emprunts est passée de 34,8 % à 52 %.

Pour tant, la Ville de Montréal dispose d'une autre possibilité pour financer ses investissements. Pour diminuer ses emprunts, elle s'est dotée d'une *Stratégie d'accroissement du paiement au comptant des infrastructures* ⁴⁸. Normalement, la part des infrastructures payées par le paiement au comptant devrait augmenter, alors que la part de celles payées par les emprunts devrait diminuer.

Or, la Ville de Montréal fait exactement l'inverse. Dans sa version initiale, la *Politique des équipements et des infrastructures* fixait un objectif clair : en augmentant les sommes consacrées au paiement au comptant de 80 M\$ par année pendant 10 ans, la Ville visait l'atteinte de 800 M\$ en 2024.

Malheureusement, l'administration n'atteindra pas cette cible, tout simplement parce qu'elle a été supprimée de la politique. Cette tactique est devenue courante chez Projet Montréal : si les objectifs fixés par les politiques financières ne peuvent être réalisés, il suffit de les faire disparaître !

Ainsi, le budget 2025 prévoit un maigre 475 M\$ au titre de sa *Stratégie d'accroissement du paiement au comptant des infrastructures*, une bien faible hausse par rapport à l'année 2024. Surtout, cette somme n'atteint pas la cible de 567 M\$ que la Ville de Montréal s'était fixée l'an dernier.

_

⁴⁷ Ville de Montréal, *Politique de la gestion de la dette*, 2018, 1, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/politique de la gestion de la dette 0.pdf

⁴⁸ Le paiement au comptant est un mode de financement pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées dans le fonds d'amortissement. Contrairement aux emprunts, ce mode de financement tient compte des capacités de payer actuelles de la Ville de Montréal, plutôt que des capacités futures.

En conséquence, dans son budget 2025, l'administration de Projet Montréal prévoit que seuls 29 % de ses investissements seront financés par du paiement au comptant, une diminution alarmante, alors que cette proportion était de 47,1 % en 2021.

Alors que les crédits versés aux réserves et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations auraient dû s'accroître, les efforts de l'administration de Projet Montréal stagnent. Elle prévoit d'ailleurs réserver moins d'argent à cet effet en 2025 qu'en 2020 et en 2023.

Variation des crédits alloués aux réserves et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations

ENTRE 2020 ET 2025 EN MILLIONS DE DOLLARS (\$)





Dès lors, les Montréalais-es doivent s'attendre à devoir assumer un plus grand nombre d'emprunts dans le futur, ce qui alourdira indéniablement la dette de leur Ville et, par le fait même, leur fardeau fiscal. Par le passé, cette pratique a d'ailleurs été vivement critiquée par la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal, particulièrement parce qu'elle ne respecte pas les politiques financières montréalaises.

Sous la gouverne de Projet Montréal, le nombre d'employés municipaux a aussi monté en flèche. Entre 2017 et 2025, les effectifs sont passés de 22 353,7 à 25 198 années-personnes, une hausse de près de 2 850 années-personnes ou 13 %, à laquelle nous devons ajouter les employés de certaines organisations paramunicipales de la ville, par exemple ceux de l'Agence de mobilité durable de Montréal, qui s'élèvent à 682,9 années-personnes.

Dans son budget 2025, la Ville de Montréal a décidé de geler ses effectifs de la ville centre. L'administration a d'ailleurs annoncé qu'elle couperait 55,2 années-personnes de ses effectifs, pour équilibrer les nouvelles embauches.

Toutefois, Ensemble Montréal est perplexe face à cet engagement. Lors de l'étude budgétaire 2025 à la Commission sur les finances et sur l'administration, l'administration a été incapable d'expliquer comment elle comptait couper ces postes ou les services qui seraient affectés par ces coupures.

De plus, les élus de l'Opposition officielle s'inquiètent que ces coupes ne soient compensées par de l'impartition de ses services au privé. Cette tactique aurait pour effet de diminuer les effectifs de la Ville de Montréal, sans toutefois créer une retombée positive sur les dépenses.

Dans certains de ses services, la Ville de Montréal semble accro aux fournisseurs externes et aux firmes de consultants externes. Au Service des technologies de l'information, cette dépendance s'est aggravée au fil des ans. Depuis 2022, les dépenses du Service des technologies et de l'information en services techniques n'en finissent plus de grimper. Le directeur de ce service, Richard Grenier, a d'ailleurs admis durant l'étude budgétaire 2025 que les technologies de l'information à la Ville de Montréal s'appuient sur près de 150 à 230 consultants externes⁴⁹ et qu'environ 30 % de leurs investissements sont dédiés au privé⁵⁰.

L'ajout abusif et systématique d'employés à la Ville de Montréal et l'amplification du recours aux fournisseurs externes sous Projet Montréal ont un impact durable sur les dépenses de fonctionnement de l'appareil administratif, qui gonflent à un rythme effréné.

⁴⁹ Ville de Montréal, « 2024-11-25 8 H 30 - Commission sur les finances et l'administration », 25 novembre 2024, 1:56:05, URL https://www.youtube.com/live/dctR7DkdpDY?feature=shared&t=6965

⁵⁰ Ville de Montréal, « 2024-11-25 8 H 30 - Commission sur les finances et l'administration », 25 novembre 2024, 1:57:57, URL https://www.youtube.com/live/dctR7DkdpDY?feature=shared&t=7077

Le transport collectif : le grand échec de Valérie Plante et de Projet Montréal

Parmi les bilans de Valérie Plante, il est manifeste que celui du transport en commun est affublé d'échecs successifs. La mairesse a elle-même admis, lors de son apparition à l'émission Tout le monde en parle du 27 octobre 2024, avoir créé de très hautes attentes chez les Montréalais-es, sans livrer la marchandise.

Sa promesse-phare, la ligne rose, n'a jamais été réalisée et n'aura servi qu'à gaspiller 1 M\$ de l'argent des contribuables dans un bureau de projet inutile.

Le prolongement de la ligne bleue, un projet déjà finalisé avant l'arrivée en poste de la mairesse, se réalisera, mais avec beaucoup de retard et un budget bien plus élevé que ce qui était prévu. Que ce soit le Projet structurant de l'Est, autrefois le REM de l'Est, le prolongement de la ligne orange du métro vers Bois-Franc ou le projet du Grand Sud-Ouest, le constat est le même : tous les autres projets structurants de transport collectif font du surplace.

Malheureusement, le portrait n'est pas plus jovial du côté de la Société de transport de Montréal (STM). Après avoir systématiquement, et pour la première fois depuis plus d'une décennie, présenté des déficits de fonctionnement, la STM a présenté un budget équilibré en 2025, mais en coupant dans les services aux usagers.

Le budget 2025 de la STM présente une réduction du nombre de kilomètres parcourus par les autobus et le métro, ce qui entraînera une baisse de l'offre de services.

Dans le cas de l'autobus, c'est plus de 600 000 kilomètres parcourus qui seront supprimés dans les trajets en 2025.

Dans le cas du métro, bien qu'une reprise enthousiasmante de l'achalandage soit observée, le service offert aux usagers sera nettement inférieur à 2023, et ce pour la deuxième année consécutive. En effet, par rapport à 2023, le métro parcourra un million de kilomètres de moins en 2025.

En 2025, la STM compte aussi supprimer 78 postes, qui s'ajoutent aux 230 qu'elle souhaitait supprimer en 2024. Bien qu'Ensemble Montréal reconnaisse que la STM doit procéder à une optimisation de ses effectifs, les usagers méritent de savoir où ces abolitions de postes seront faites et si elles affecteront le service reçu.

Dans ses budgets précédents, la STM offrait un portrait détaillé de ses effectifs. Malheureusement, le tableau qui présentait le nombre de gestionnaires, de chauffeurs, de constables spéciaux, de professionnels... a été retranché du budget 2025, si bien qu'il est impossible de connaître exactement les conditions de l'opérateur.

Les usagers sont en droit de connaître ces informations, d'autant plus que la STM aurait intérêt à s'attaquer à son inefficacité interne avant d'amputer ses services.

Les audits de performance commandés par le gouvernement du Québec ont confirmé ce que notre parti a déjà critiqué à de maintes reprises : la STM a embauché beaucoup, beaucoup de gestionnaires au cours des dernières années.

Au fil du temps, le ratio d'encadrement à la STM s'est empiré. On compte maintenant plus de gestionnaires par employés qu'en 2020. En 2023, la STM comptait un gestionnaire par 8,8 employés, comparativement à un gestionnaire par 9,2 employés en 2019. Ce ratio d'encadrement en hausse n'étonne malheureusement pas, puisqu'entre 2017 et 2024, le nombre de gestionnaires a augmenté de 14 %, et ce, sans même tenir compte des gestionnaires de premier niveau. La STM s'est orientée vers une organisation matricielle, c'està-dire que les employés ont plusieurs gestionnaires à qui ils doivent rendre des comptes.

Malgré l'augmentation constante de ses gestionnaires, la STM a aussi augmenté immensément le nombre de ses consultants externes. En 2023, le nombre de consultants externes était 16 fois plus élevé qu'en 2019.

Pourtant, le transport collectif se détériore visiblement à Montréal. Les indicateurs de performance de la STM montrent une diminution du sentiment de sécurité entre 2023 et 2024, tout comme une diminution de l'expérience client globale⁵¹.

Le nombre d'incidents de 5 minutes et plus dans le métro est aussi en frappante augmentation, ayant grimpé de 50 % entre août 2024 et septembre 2024. On compte maintenant 19,6 incidents de 5 minutes et plus par million de kilomètres, un sommet jamais atteint auparavant. La quantité d'interruptions du service dues aux bris d'équipement a plus que doublé au cours des 10 dernières années.

⁵¹ Les principaux indicateurs et résultats au 30 septembre 2024 de la STM montrent que l'indice d'expérience client globale est passé de 65 % en 2023 à 62 % en 2024. L'indice du sentiment de sécurité, lui, est passé de 62 % en 2023 à 57 % en 2024. Société de transport de Montréal, *Principaux indicateurs et résultats au 30 septembre 2024*, 6 novembre 2024, URL

https://www.stm.info/sites/default/files/media/Affairespubliques/Indicateurs/2024/principaux indicateurs et resultat s au 2024-09-30.pdf

Le taux de ponctualité des autobus est aussi en diminution, et ça ne devrait pas s'améliorer dans le futur.

Au fil du temps, le nombre d'autobus à la STM a été réduit, ce qui a un effet sur la proximité des services, mais aussi sur la fréquence et la ponctualité. En 2022, 2 044 autobus composaient la flotte. En 2023, ce nombre a été réduit à 1 992. Il passe maintenant à 1 872 bus.

En mai 2024, les élus d'Ensemble Montréal ont exigé que la STM soit transparente et clarifie sa planification jusqu'en 2030 en déposant une motion en ce sens au conseil municipal⁵². Hélas, les élus de Projet Montréal ont rejeté cette demande, si bien qu'on ignore maintenant l'avenir de notre réseau d'autobus.

Il n'y a pas que le service qui pâtit à la STM sous l'administration de Projet Montréal. L'état des infrastructures du réseau de transport collectif s'est aussi empiré depuis l'arrivée de Projet Montréal au pouvoir.

Après la fermeture de la ligne verte en avril 2023, les usagers ont subi la fermeture des stations Fabre, d'Iberville et Saint-Michel sur la ligne bleue à cause d'une dégradation importante observée. Par mesure préventive de sécurité, cette dernière est d'ailleurs restée fermée pendant plus d'un mois.

Cet épisode montre que les infrastructures vieillissantes de la STM nécessitent une attention soutenue et un financement accru. Le nouveau programme des immobilisations de la STM pour la période 2025-2034 confirme d'ailleurs que nos actifs sont en bien pire état que ce que l'on craignait, étant donné que les investissements nécessaires sont passés de 21,1 G\$ à 25,8 G\$, un bond tout aussi impressionnant qu'inquiétant.

À cet effet, Ensemble Montréal joint sa voix à celle de la Communauté métropolitaine de Montréal pour exiger des investissements ambitieux et urgents de la part du gouvernement du Québec pour maintenir nos actifs.

Cela dit, la Ville de Montréal et la STM ont aussi une responsabilité à assumer. Tout ne peut pas tout le temps incomber aux gouvernements supérieurs, n'en déplaise à l'administration. Il ne faut pas l'oublier, la présidence de la STM est assurée par un élu de Projet Montréal.

⁵² Ouellette-Vézina, Henri, « Nombre d'autobus en circulation: La STM refuse de fournir ses cibles sans entente sur le financement », *La Presse*, 9 mai 2024, URL https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-05-09/nombre-d-autobus-en-circulation/la-stm-refuse-de-fournir-ses-cibles-sans-entente-sur-le-financement.php

Le premier élément à mettre en place rapidement est une transparence accrue pour rassurer les Montréalais-es et leur fournir l'information qu'ils exigent. Lors de la consultation sur les perspectives prébudgétaires 2025, qui portait sur le financement du transport collectif, la Commission sur les finances et l'administration a demandé à la STM de déposer un portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.

Le budget 2025 de la STM ne répond toujours pas à cette demande, même si des élus de Projet Montréal avaient aussi voté en sa faveur. Ce manque flagrant de transparence est troublant, d'autant plus que les élus de Projet Montréal ont rejeté une motion d'Ensemble Montréal qui répétait cette demande en octobre 2024.

Le deuxième élément sur lequel la Ville de Montréal doit miser, c'est la proximité de son réseau de transport collectif et l'offre à la demande. Une grande refonte du réseau bus s'opère aujourd'hui à la STM. La fréquence semble être favorisée au détriment de la proximité, comme les changements apportés dans les secteurs du Sud-Ouest, Ville-Marie, Verdun, Lachine et LaSalle l'illustrent. Hélas, en plus d'avoir des impacts sur l'accessibilité et la couverture des services de transport collectif, la perte de proximité limite aussi la résilience du réseau lorsque des bris de service surviennent.

Le troisième élément à développer rapidement est la connaissance des actifs de notre réseau. Cela tombe sous le sens : si on souhaite prendre soin de nos infrastructures, il faut les connaître et les surveiller. Dans ce domaine, la STM semble faire piètre figure, parce qu'elle sous-finance et sous-dote la connaissance de ses actifs.

La fermeture de stations de métro sur la ligne bleue montre bien qu'il y a un problème à ce niveau. La dégradation des poutres principales à la station Saint-Michel a été observée par hasard, du fait que des travaux de modernisation y étaient effectués.

Le quatrième élément - et peut-être le plus important - est la fin des lubies politiques de Projet Montréal, pour s'orienter vers une gestion réfléchie du transport collectif à Montréal.

Fâcheusement, les dernières années ont été le théâtre d'une succession de mauvaises décisions prises par l'administration de Valérie Plante et ses collaborateurs en matière de transport collectif. On peut citer à titre d'exemples l'achat hâtif des 300 autobus hybrides commandés par la mairesse, l'explosion des coûts pour la construction et la mauvaise planification de l'électrification du centre de transport Bellechasse, le million gaspillé dans le bureau de la ligne rose, la mauvaise gestion de l'appel d'offres pour le prolongement du SRB Pie-IX, le déraillement du Projet structurant de l'Est, etc.

Les prochaines années seront décisives pour l'avenir du transport collectif au Québec, mais peut-être encore davantage à Montréal. La STM fait face à des défis sérieux : des projections budgétaires préoccupantes, un sentiment d'insécurité grandissant, des infrastructures vieillissantes et en très mauvais état, la stagnation du développement de nouveaux projets structurants... Pour y faire face, le transport collectif à Montréal doit reposer sur un leadership fort et rationnel.

Infrastructures de l'eau : le naufrage sous Projet Montréal

Dans la dernière année, les Montréalais-es ont connu des difficultés majeures en matière de gestion des infrastructures de l'eau. Des pluies abondantes se sont abattues sur le territoire, provoquant des inondations dans plusieurs quartiers. Puis, le 16 août 2024, une conduite principale d'aqueduc a explosé de manière spectaculaire, forçant l'évacuation de centaines de résidences et la fermeture de plusieurs commerces.

Plutôt que de sortir les grands moyens pour s'attaquer à la situation, l'administration de Projet Montréal a choisi de lésiner sur les infrastructures de l'eau, une réponse dangereuse. Pourtant, les besoins sont grandissants. En 2020, le déficit de maintien des actifs s'élevait à 2,8 G\$⁵³. Il dépasse désormais les 3,4 G\$⁵⁴.

Sous Projet Montréal, les investissements dans le secteur de l'eau ont été limités au strict minimum, ce qui a provoqué une augmentation marquée du déficit de maintien d'actifs, alors qu'une stratégie de réduction aurait dû être adoptée.

Lors de l'étude budgétaire 2025, la présentation du Service de l'eau a fait état de l'écart significatif entre les investissements effectués et les besoins annuels. Par exemple, l'écart entre les besoins d'investissement et le financement réservé par la Ville de Montréal s'élevait à 778 M\$ en 2023⁵⁵. Cela signifie donc que les investissements réels ne sont pas suffisamment

⁵³ Ville de Montréal, L'avenir de l'eau de Montréal : consultation publique, 2023, 30, URL <a href="https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCUM

⁵⁴ Ville de Montréal, Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2023, 38.

⁵⁵ Service de l'eau, Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration, Ville de Montréal, 28 novembre 2024, 22, URL

élevés pour couvrir l'ensemble des besoins en maintien d'actifs et pour mener à bien le rattrapage du déficit, sans compter les montants requis pour l'amélioration et l'ajout de nouvelles infrastructures.

Lors de sa présentation, la directrice du Service de l'eau, Chantal Morissette, a estimé qu'il manquerait 156 M\$ en 2025 pour pouvoir effectuer l'ensemble des activités de maintien et de rattrapage, sans quoi le déficit continuerait d'augmenter⁵⁶.

Les investissements prévus pour le Service de l'eau dans le nouveau programme décennal d'investissement 2025-2034 ont progressé de 446 M\$, mais cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des fonds nécessaires pour le programme de remplacement des incinérateurs et la création d'une usine de valorisation des boues et la modernisation du réservoir McTavish. À l'inverse, les programmes structurants du Service de l'eau ont subi une diminution marquée.

Depuis l'an dernier, les investissements prévus par la Ville de Montréal dans ses programmes de maintien et de rattrapage des conduites principales et secondaires d'aqueduc et d'égout ont chuté de près de 300 M\$⁵⁷. Alors que le Service de l'eau a échoué à atteindre ses cibles de renouvellement de conduites au cours des dernières années et que le déficit de celles-ci s'établit maintenant à 1,9 G\$⁵⁸, ces coupes risquent d'aggraver encore ce déficit. À terme, cela pourrait mettre le cap sur une augmentation des bris et des pannes. À défaut d'investissements additionnels, 25 % des canalisations d'eau potable et 12 % des égouts seront en mauvais ou en très mauvais état d'ici 2030.

Malheureusement, les investissements dédiés à l'eau par l'administration de Projet Montréal sont insuffisants. L'effet est catastrophique : pour chaque kilomètre de conduites d'eau remises en bon état, un autre kilomètre se dégrade.

Enfin, les changements climatiques représentent un défi supplémentaire pour la Ville de Montréal. Les épisodes de précipitations extrêmes se multiplient, ce qui aura des impacts à la fois sur les citoyens et sur le réseau d'eau montréalais. Les rapports scientifiques du consortium

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SEN TATION_EAU_BUDGET2025_20241120.PDF

⁵⁶ Ville de Montréal, « 2024-11-28 8H30 – Commission sur les finances et l'administration », 28 novembre 2024, 1:50:30, URL https://www.youtube.com/live/GnP2ICBdCmA?feature=shared&t=6630

⁵⁷ Les investissements prévus dans le programme décennal d'immobilisations 2025-2034 pour les réseaux secondaires d'aqueducs et d'égouts ont chuté de 179 M\$, de 17 M\$ pour les réseaux primaires d'aqueduc et de 93 M\$ pour les réseaux primaires d'égouts par rapport à l'an dernier.

⁵⁸ Le déficit de maintien est composé de 250 M\$ pour les conduites principales d'aqueduc, de 480 M\$ pour les conduites secondaires d'aqueduc, de 680 M\$ pour les réseaux primaires d'égouts et de 509 M\$ pour les réseaux secondaires d'égouts. Ville de Montréal, *Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 décembre 2023*, 38.

de recherche sur les changements climatiques Ouranos font état d'une augmentation de l'intensité des pluies de l'ordre de 18 %, ce qui doublera les risques d'inondation et de refoulement d'ici les 30 ou 40 prochaines années.

Malgré des augmentations du financement destiné à la construction d'infrastructures vertes résilientes et au drainage, les sommes investies dans le Service de l'eau demeurent insuffisantes. Bien qu'il soit financièrement et opérationnellement irréaliste d'augmenter la capacité de rétention de chacun de nos égouts, la Ville de Montréal a le devoir d'agir.

Ces dernières années, plusieurs études ont souligné la nécessité d'implanter des infrastructures lourdes pour contenir les effets des inondations, en particulier dans les secteurs de Langelier/Jean-Talon et Côte-de-Liesse⁵⁹. Bien que le projet d'agrandissement du collecteur Langelier soit présent au PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal, le report des travaux qui y sont associés pour 2029 laisse les résidents de Saint-Léonard exposés, à court et à moyen terme, à un risque accru d'inondations.

À l'approche du dépôt de la nouvelle stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034, les élus d'Ensemble Montréal insistent sur la nécessité de se doter d'un plan de financement pérenne pour les dix prochaines années, sans quoi les investissements ne suivront pas les besoins. Si l'administration veut braver la tempête, elle doit cesser d'investir au compte-gouttes.

Le soutien à la culture montréalaise : la contreperformance de Projet Montréal

Alors que le secteur culturel est déjà fragilisé depuis la pandémie, voilà qu'une tuile de plus lui tombe sur la tête : de moins en moins de moyens lui sont offerts par la Ville de Montréal.

Selon le Conseil des arts de Montréal⁶⁰, « la valeur moyenne de chaque subvention versée par le Conseil a été réduite de 20 % par rapport à la période prépandémique, et ce, alors que les dépenses des organismes financés ont augmenté de 27 % durant la même période. »⁶¹ Les

⁵⁹ BRP, « Étude hydraulique d'une solution de rétention pour le collecteur Leduc », *Ville de Montréal*, 14 avril 2011, 12. CIMA +, «Étude du réseau de drainage du bassin Langelier», Ville de Montréal, 23 juin 2022, 196.

⁶⁰ Le Conseil des arts de Montréal soutient la création, la production et la diffusion des arts sur le territoire de la Ville de Montréal, notamment par de l'accompagnement et du repérage, mais aussi par du soutien financier. Sa mission vise à développer la vie artistique à Montréal, par exemple par l'élaboration de programmes et le versement de subventions, de prix ou d'autres formes d'aide financière. Le Conseil des arts de la Ville de Montréal est constitué par la Charte de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un des organismes et sociétés paramunicipales de la Ville de Montréal.

⁶¹ Conseil des arts de Montréal, Opinion du Conseil des arts de Montréal dans le cadre des audiences publiques du projet de Politique de développement culturel de Montréal 2025-2030, 12 novembre 2024, 2, URL https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/OPINIONCAM D%C9VELOPPEMENTCULTUREL 20241114.PDF

organismes culturels reçoivent donc de moins en moins de financement, mais leurs dépenses augmentent.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation pénible. La forte inflation des dernières années ne les a pas épargnés. De plus, comme le révélait une étude publiée en octobre 2024 par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, l'assistance globale a diminué de près de 20 % entre 2018 et 2023, alors que la population totale a augmenté⁶². Cette baisse de la fréquentation est inquiétante. La consommation de biens culturels a aussi chuté. À l'inverse, de plus en plus de personnes ne consomment aucune culture.

Dans ce contexte difficile, ni le financement privé, ni les subventions gouvernementales ne comblent les déficits accumulés. Le Canada et le Québec financent de moins en moins la culture⁶³.

À Montréal, on ne fait pas mieux. Le budget de la culture stagne à 73,9 M\$ en 2025. Selon Culture Montréal, le financement culturel à Montréal ne fait pas que stagner, il diminuerait, lorsqu'on tient en compte l'indexation de la rémunération globale⁶⁴. Pour couronner le tout, l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec pour le développement culturel est aussi en diminution⁶⁵.

38

⁶² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Montréal, Métropole culturelle : protéger et développer nos atouts culturels, octobre 2024, 22, URL https://www.ccmm.ca/fr/publications/etude/montreal-metropole-culturelle-proteger-et-developper-nos-atouts-culturels-octobre-2024.pdf

⁶³ Le budget de dépenses du gouvernement fédéral 2024-2025 pour le secteur des arts, culture, patrimoine et célébration est de 661,7 M\$, en baisse de 55,3 M\$ comparativement au budget 2023-2024. Le Conseil des arts du Canada n'a pas reçu d'investissement en 2024, alors que les perspectives d'évolution de son budget sont à la baisse, d'après Culture Montréal. Le budget 2024-2025 du gouvernement provincial consacre un petit 187,1 M\$ sur cinq ans aux nouvelles initiatives culturelles, tandis que le Conseil des Arts et des Lettres du Québec obtient 28,2 M\$ sur quatre ans, ce qui, d'après Culture Montréal, est insuffisant pour répondre aux besoins du milieu.

 ⁶⁴ Culture Montréal, Bilan 2024 et perspectives 2025 de l'action culturelle de la Ville de Montréal, 29 novembre
 2024, URL https://culturemontreal.ca/bilan-2024-et-perspectives-2025-de-laction-culturelle-de-la-ville-de-montreal/
 ⁶⁵ L'Entente de développement culturel entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des
 Communications s'élève à 158,4 M\$ pour 2024-2027, en baisse de 220 000 \$ par rapport à l'entente de 2021-2024.

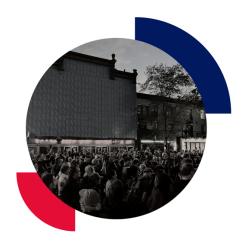
La Ville de Montréal peut subventionner les artistes et leurs productions. Elle le fait par exemple via son programme sur les festivals et événements majeurs, qu'elle a récemment bonifié. Il s'agit d'une bonne initiative, mais elle est insuffisante. Surtout, le financement de la

Ville de Montréal soutient les artistes et les projets à la pièce et sur un court laps de temps, comme une année, ce qui n'offre pas une prévisibilité suffisante.

En définitive, la seule instance de la Ville de Montréal qui soutient le fonctionnement des artistes, et ce, année après année, c'est le Conseil des arts de Montréal.



Or, pour la première fois depuis 2007, Projet Montréal a gelé la contribution annuelle de la Ville de Montréal au Conseil des arts de Montréal. Concrètement, cela signifie que de nombreux organismes culturels et des compagnies verront leur financement être retranché ou carrément coupé. Pour plusieurs artistes ou organismes culturels, cette décision équivaut à un trou financier gigantesque, voire à une cessation de leurs activités.



Projet Montréal répète toujours la même réplique en clamant que le budget du Conseil des arts de Montréal a bondi depuis son arrivée au pouvoir. Même s'il est vrai que ce financement a augmenté dans le premier mandat de l'administration, l'équipe de Valérie Plante joue l'avare depuis 2020. Visiblement, le financement de la culture a été reléqué au second plan chez Projet Montréal.

Cette stagnation s'ajoute à la passivité de Projet Montréal durant la pandémie, qui n'a pas soutenu le milieu culturel durant ces moments difficiles. Alors que les autres paliers de gouvernement ont augmenté leur soutien au milieu culturel durant la pandémie, Projet Montréal n'a pas dégagé de fonds spéciaux pour soutenir le cœur artistique et culturel de la Ville. L'équipe de la mairesse a bâillé aux corneilles, alors que la culture montréalaise étouffait.

D'ailleurs, cette négligence a été critiquée par un rassemblement d'associations disciplinaires du secteur des arts, dans le cadre de la consultation publique du projet de Politique de développement culturel de Montréal 2025-2030 :

À Montréal, le budget du Conseil des arts de Montréal est gelé pour 2025 [...] - une première depuis 2007 - tandis que l'inflation approchera les 3 % en 2024. À l'inverse du [Conseil des arts et des lettres du Québec] et du Conseil des arts du Canada [...] qui ont tous deux reçu des enveloppes extraordinaires conséquentes pour soutenir leurs milieux pendant la pandémie, le [Conseil des arts de Montréal] n'a vu son budget que légèrement croître sur cette période (+0,9 % en 2021, +2 % en 2022, +3,2 % en 2023, +2 % en 2024). Ces hausses sont toutes sous le niveau de l'inflation : le budget du [Conseil des arts de Montréal] a donc, de facto, perdu en valeur par rapport à 2019 lorsqu'on regarde les données en dollars constants.⁶⁶

Lors de cette récente consultation publique, le milieu culturel a aussi revendiqué une hausse de 8 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au budget du Conseil des arts de Montréal d'ici 2030.

Dans un contexte de crise et de mobilisation sans précédent dans le milieu culturel montréalais, il est absolument honteux que Projet Montréal coupe les vivres à l'instance qui lui sert à soutenir les artistes, leur travail, et à travers cela, la culture. Plusieurs associations du secteur des arts ont critiqué cette situation :

Il est, au mieux paradoxal, au pire incohérent, de vouloir, tant au niveau provincial qu'à Montréal, ériger la culture comme l'un des piliers de notre identité, en faire le socle du vivre-ensemble et d'une meilleure qualité de vie sans accorder à celles et ceux qui la créent les moyens nécessaires pour vivre de leur art.⁶⁷

40

⁶⁶ Rassemblement d'associations disciplinaires du secteur des arts, *Pour un cœur créatif en santé : Mémoire pour un milieu des arts viable*, novembre 2024, 9, URL

https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS PERM V2 FR/MEDIA/DOCUMENTS/OPINION 12ASSOCIATIONSCULTURELLES D%C9VELOPPEMENTCULTUREL 20241112.PDF

⁶⁷ Rassemblement d'associations disciplinaires du secteur des arts, *Pour un cœur créatif en santé : Mémoire pour un milieu des arts viable*, 9-10.

Pour Ensemble Montréal, le gel du financement du Conseil des arts de Montréal témoigne de l'importance variable qu'accordent les élus de Projet Montréal à la culture. Alors qu'ils n'hésitent pas à s'approprier les réussites du milieu culturel montréalais, les élus de Projet Montréal prennent la poudre d'escampette lorsque le milieu culturel est en péril.

Conclusion

En définitive, le bilan de Projet Montréal est décevant sur toute la ligne.

Les finances de la Ville de Montréal sont dans le rouge, les services aux citoyens se sont dégradés, la machine administrative s'est alourdie, les commerçants se font constamment mettre des bâtons dans les roues, notre réseau de transport collectif s'écroule, les crises de l'itinérance et de l'habitation se sont envenimées, notre réseau d'aqueduc et d'égouts déborde année après année, les Montréalais-es se sentent de moins en moins en sécurité et la culture à Montréal est sous-financée.

Après deux mandats à titre de mairesse, Valérie Plante a annoncé qu'elle ne se représenterait pas aux élections municipales de 2025. Selon un sondage SOM-La Presse, 54 % des Montréalais-es ne souhaitaient pas qu'elle se représente, alors que seuls 27 % d'entre eux souhaitaient qu'elle obtienne un troisième mandat.

Même si Projet Montréal tournera la page sur le leadership de Valérie Plante en 2025, les Montréalais-es doivent s'attendre à la continuité chez ce parti guidé par la condescendance, le dogme, l'idéologie et la fourberie. Peu importe qui en prendra les rênes, Projet Montréal continuera à mépriser les commerçants et les résidents qui ne partagent pas leurs idées et à dédaigner les consultations publiques.



ANNEXE 4 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieues



Rapport minoritaire des représentants des villes de l'AMB/ASM

Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal Budget 2025 et PDI 2025-2034 — Agglomération de Montréal

Je, soussignée, Julie Brisebois, Mairesse de Senneville et Coprésidente de l'AMB/ASM, agissant au nom des 15 villes liées à la Ville de Montréal dans l'Agglomération de Montréal et, en tant que membre de la Commission sur les finances et l'administration (CFA), soumets le présent rapport en complément au document produit par la CFA et intitulé « Étude publique du budget 2025 et du PDI 2025-2034 - Rapport et recommandations ».

Je tiens tout d'abord à souligner l'excellente collaboration de l'ensemble des membres de la CFA, ainsi que de tous les services et employés municipaux que nous avons eu l'occasion de rencontrer et d'entendre du 21 au 29 novembre dernier. Je salue le professionnalisme des gestionnaires qui dirigent les divers services de la Ville et de l'Agglomération de Montréal ainsi que de toutes leurs équipes respectives. J'apprécie également tous les efforts qui ont été faits pour nous faciliter la compréhension et le suivi des informations financières qui nous ont été présentées.

En complément des recommandations de la CFA, je souhaite mettre en lumière certains éléments ayant un impact sur le budget et la gouvernance de l'Agglomération de Montréal.

DÉFICITS RÉPÉTITIFS

Je constate à regret que les inquiétudes et les interrogations soulevées par l'AMB/ASM face au constat que l'Agglomération de Montréal doit régulièrement éponger des déficits de fonctionnement significatifs liés à des exercices antérieurs sont toujours d'actualité.

Année	Déficit de l'exercice
2017	86,2 M\$
2018	15,6 M\$
2019	26,3 M\$
2020	211,3 M\$
2021	87,9 M\$
2022	32,8 M\$
2023	45,4 M\$
2024	15,2 M\$ (*prévision)



Cet enjeu budgétaire est devenu particulièrement criant depuis 2017, l'Agglomération se retrouvant depuis lors systématiquement en situation de déficit de fonctionnement à la fin de chacun de ses exercices financiers. Je constate qu'année après année, ces déficits annuels récurrents sont en lien avec une sous-budgétisation de certaines dépenses, ainsi que la surévaluation de certains revenus, particulièrement en matière de sécurité publique et de transport collectif. En 2024, la sous-estimation de 52,3 M\$ du temps supplémentaire du SPVM nous amènera visiblement vers un autre déficit à combler dans les années futures. Sachant ces dépassements récurrents, un ajustement à la hausse de ce poste au budget 2025 aurait été souhaitable afin d'éviter un nouveau déficit à reporter sur les années futures.

GOUVERNANCE

Je tiens tout d'abord à souligner la reprise du dialogue entre l'administration de la Ville de Montréal et l'AMB/ASM par l'entremise du président du Comité exécutif, M. Luc Rabouin. Nos rencontres pour discuter des dossiers d'Agglomération sont nécessaires et nous souhaitons poursuivre dans la même voie en 2025. Toutefois, comme nous avons pu le constater lors d'une décision récente du conseil d'Agglomération quant à l'arrêt des activités de fluoration aux usines de Dorval et Pointe-Claire, un processus de consultation en amont des prises de décision doit être mis en place de façon systématique pour tous les dossiers touchant les villes liées.

RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

Je constate également que le désaccord entre les 15 villes liées et la Ville de Montréal, à l'égard du partage de certaines dépenses d'Agglomération et l'établissement conséquent des quotesparts des villes liées demeure inchangé, ce, bien que la Ville de Montréal ait officiellement reconnu en novembre 2022 que le système existant des quotes-parts pour l'Agglomération de Montréal avait atteint sa limite. Cette reconnaissance justifiée ne s'est malheureusement pas concrétisée en gestes et résultats concrets pour régulariser cette situation.

L'effort fiscal demandé aux citoyens et citoyennes de nos villes liées surpasse encore largement celui demandé à ceux et celles de Montréal. De plus, l'essentiel des services de l'Agglomération est dispensé sur le territoire et au bénéfice principal de la population de la Ville de Montréal. Pour nos villes liées, lesdits services sont considérablement moindres, particulièrement pour les services policiers et l'offre en transport collectif.



Il faut se rappeler que nos 15 villes qui regroupent 12 % de la population de l'île de Montréal et qui ne devraient en principe n'assumer que 18 % du fardeau fiscal de l'Agglomération finissent par payer une portion plus importante du budget global de la Ville de Montréal, ce, en fonction de l'application de règles qui datent déjà de près de 20 ans et qui n'ont jamais été révisées ou ajustées en fonction de critères raisonnables d'équité fiscale.

PRISE DE POSITION POUR L'AMB/ASM

Considérant le statu quo dans la formule de partage des dépenses de l'Agglomération et l'établissement des quotes-parts payables par nos villes, lesquelles nous jugeons toujours inéquitables pour nos contribuables, je recommande à mes collègues mairesses et maires des villes liées de l'Agglomération de Montréal, de ne pas appuyer le présent budget 2025 de l'Agglomération, ainsi que les autres budgets complémentaires afférents, puisque le résultat global ne cadre pas avec les attentes légitimes de nos municipalités.

Signé à Montréal, le 6 décembre 2024;

Am frus

Julie Brisebois

Membre de la CFA

Mairesse de Senneville

Coprésidente de l'AMB/ASM

Ville de Montréal Service du greffe Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Décembre 2024

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'<u>infolettre</u> des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes : https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

@commissions.mtl

X @Comm_MTL

Design graphique:

Ville de Montréal, Services des ressources humaines et des communicationss 1778-08 Budget 2025



Montréal.ca